

Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne

Plan d'action

Version avril 2015

Le 13 décembre 2013, le Pacte d'Avenir pour la Bretagne a été signé par le Premier Ministre et le Président du Conseil régional de Bretagne. Le Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne (P3AB) est une composante majeure de ce Pacte. Son objectif est l'atteinte d'une compétitivité durable des filières alimentaires bretonnes dans le maintien d'objectifs environnementaux et sociaux ambitieux.

En parallèle de l'élaboration régionale du Pacte, l'État, les Régions et les professionnels ont signé au niveau national le contrat de la filière alimentaire le 19 juin 2013.

Ces deux documents contiennent les orientations stratégiques qui devront guider les actions de la puissance publique en Bretagne pour les prochaines années.

Le présent plan d'action régional permet de transposer en Bretagne par des actions opérationnelles les orientations et fiches cadres du P3AB et du contrat de filière. Il permet également de donner à tous les acteurs une visibilité globale sur une organisation simplifiée des différents comités programmation et de suivi.

Le Comité Stratégique Régional de la Filière Alimentaire dont la première réunion a eu lieu le 14 février 2014 à Pontivy devra valider ce plan d'action.

Une organisation simplifiée autour du Comité Stratégique Régional de la Filière Alimentaire

L'élaboration du Pacte d'Avenir et du P3AB a notamment été marquée par une volonté commune des pouvoirs publics et des professionnels de renouer le dialogue et de rassembler les énergies autour d'objectifs communs. Ainsi, des démarches de simplification et de facilitation ont été engagées dans de nombreux domaines.

Cette simplification doit se traduire dans la gouvernance des différentes actions mises en place en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Elle est d'autant plus nécessaire que l'année 2014 est une année de transition avant l'entrée dans une nouvelle période de programmation européenne. La gestion des fonds européens est désormais pilotée par le Conseil régional. Ces fonds, et notamment le FEADER, bénéficient largement à l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne.

Il s'agit donc, dans le cadre d'un partenariat renforcé entre l'État et le Conseil régional, de proposer une organisation claire et efficace afin que tous les acteurs puissent participer à l'atteinte des objectifs partagés dans le P3AB.

Cette organisation s'établit autour du Comité Stratégique Régional de la Filière Alimentaire (CSRFA) prévu dans le contrat de filière national et dans le P3AB et qui s'est réuni pour la première fois à Pontivy le 14 février 2014.

Ce comité, co-présidé par l'État et le Conseil régional, associe les professionnels de la filière alimentaire, les représentants des salariés et de la société civile. Il devra permettre de faire le point sur l'état d'avancement des actions au vu des orientations stratégiques du P3AB. Par ailleurs il devra être un lieu d'échange et de débat afin de prendre en compte d'éventuels enjeux collectifs émergents et de réorienter, le cas échéant, les actions menées.

Il est évident que ce comité ne pourra pas traiter lui-même de l'ensemble des actions menées. Des comités techniques traitent de dispositifs spécifiques. Certains existent déjà, d'autres devront être fusionnés ou créés le cas échéant. La simplification se fera par exemple avec la mise en place d'un unique comité régional bâtiments regroupant les comités PMBE, PPE, PVE. La Bretagne a par ailleurs déjà mis en place le comité régional installation transmission rendu obligatoire par la Loi d'Avenir de l'Agriculture de 2014.

Ces comités ont leur fonctionnement propre en fonction des dispositifs auxquels ils se rattachent, dispositifs pouvant être européens, nationaux ou régionaux. Il ne s'agit donc pas d'imposer un fonctionnement uniforme qui n'aurait pas de sens et serait contre-productif. Dans la mesure où ces comités traitent d'orientations et d'actions incluses dans le P3AB et dans le contrat de filière, leurs travaux et avancées devront être présentés au CSRFA afin que l'ensemble des acteurs puissent avoir une vision globale de l'action menée sur le territoire et échanger sur d'éventuels manques.

Le schéma page suivante reprend cette organisation, la liste des comités n'étant pas exhaustive à ce stade.

Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne

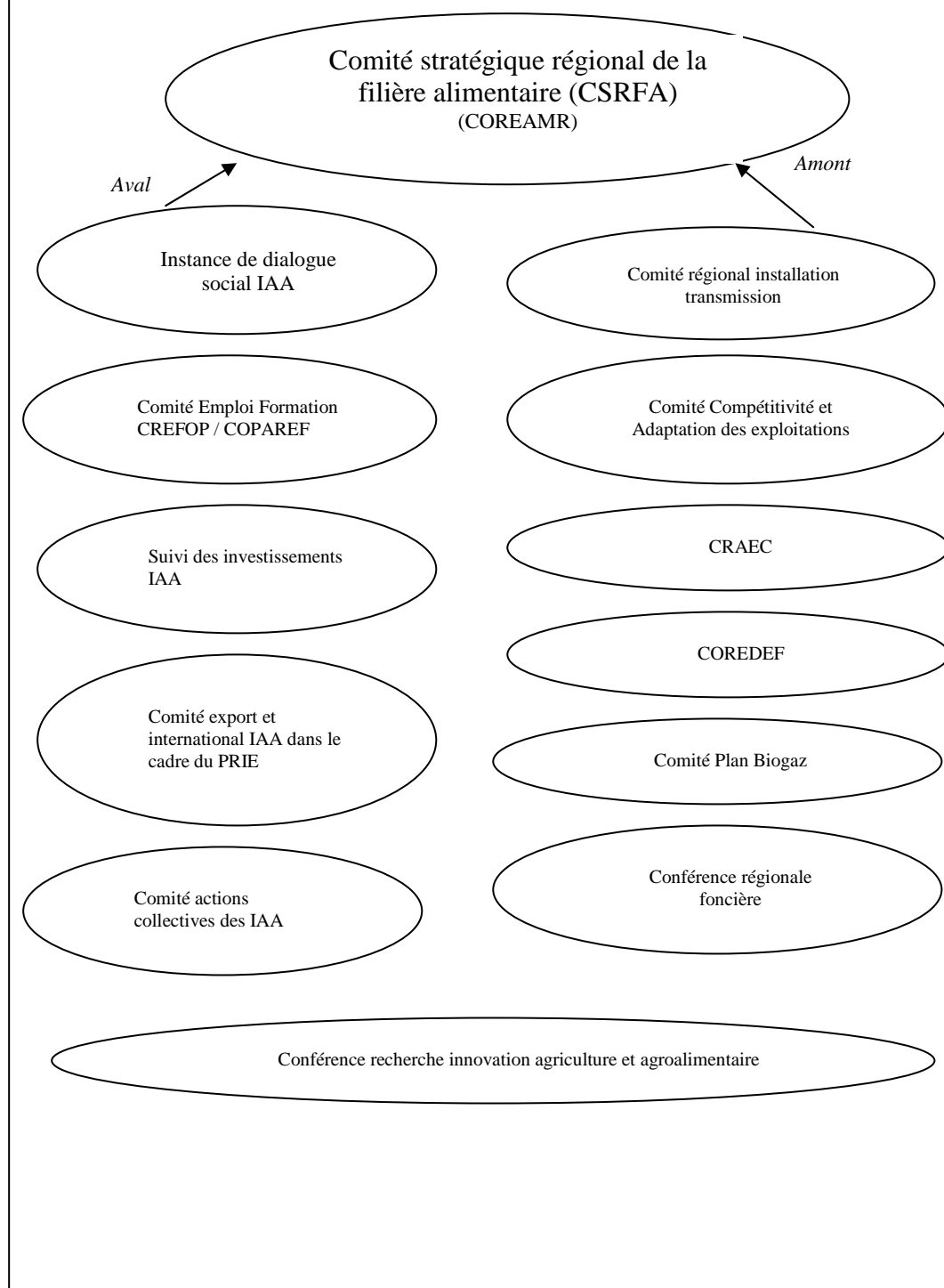


Tableau de suivi des actions

Action	Référent	Comité
Fiche cadre 1 : Le projet agro-écologique pour la Bretagne		
Action 1.1 : Favoriser l'innovation dans les pratiques et systèmes agricoles innovants s'orientant vers la triple performance économique, sociale et environnementale	DRAAF	CRAEC / COREDEF
Action 1.2 : Favoriser l'accompagnement au changement notamment en adaptant le réseau de conseil et de formation agricole aux enjeux de l'agro-écologie	DRAAF	COREDEF
Action 1.3 : Favoriser le changement de pratiques agricoles en valorisant les dispositifs MAEC et Agriculture Biologique	DRAAF	CRAEC
Action 1.4 : Préserver le foncier agricole	DRAAF	Conférence régionale foncière
Fiche cadre 2 : Modernisation des bâtiments agricoles		
Action 2.1 : Augmenter la compétitivité des filières bretonnes par la rénovation du parc de bâtiment agricole, des équipements et matériels	Conseil régional	Bâtiment
Action 2.2 : Favoriser l'émergence de « bâtiments intelligents » incorporant les nouvelles technologies	BDI	Bâtiment
Fiche cadre 3 : Méthanisation		
Action 3.1 : Valoriser les effluents d'élevages et générer des sources locales d'énergie en développant la méthanisation dans le cadre de projets économiquement cohérents	ADEME	Biogaz
Action 3.2 : Simplifier la mise en œuvre des projets de méthanisation dans un cadre concerté de filière	ADEME	Biogaz
Fiche cadre 4 : Financement des investissements productifs dans les IAA		
Action 4.1 : Favoriser l'accompagnement des IAA bretonnes dans les démarches d'investissements	Conseil régional	CSRFA
Fiche cadre 5 : Soutenir les projets de recherche et d'innovation au sein de la filière alimentaire bretonne		
Action 5.1 : Structurer l'écosystème breton d'innovation	BDI	Conférence recherche innovation
Action 5.2 : Renforcer l'émergence de projets d'innovation structurants sur le territoire	Conseil régional	
Fiche cadre 6 : Améliorer l'adéquation entre produits et marchés		
Action 6.1 : Mettre en place des actions collectives permettant d'améliorer la performance industrielle, logistique, et environnementale des IAA bretonnes	Conseil régional	Actions collectives
Action 6.2 : Renforcer la valorisation commerciale des productions bretonnes sur les marchés domestiques	Conseil régional / CCI	Actions collectives
Action 6.3 : Renforcer l'accompagnement à l'export des IAA dans le cadre du PRIE	Conseil régional	PRIE
Action 6.4 : Réduire le gaspillage alimentaire	DRAAF	CSRFA
Fiche cadre 7 : S'appuyer sur le potentiel humain pour rebondir		
Action 7.1 Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs et la transmission d'exploitation sur l'ensemble du territoire breton	DRAAF et Conseil régional	Installation Transmission
Action 7.2 : Création de l'instance de dialogue social spécifique aux IAA	ABEA / Partenaires sociaux	Comité Emploi Formation
Action 7.3 : Renforcer l'accompagnement des salariés, des exploitants agricoles et des futurs actifs par la formation pour répondre aux besoins en emplois de la filière	DIRECCTE / Conseil Régional	Comité Emploi Formation
Action 7.4 : Développer l'insertion des jeunes dans la filière (alternance, emplois d'avenir, contrats de génération et tous autres dispositifs)	DIRECCTE / Conseil Régional	Comité Emploi Formation
Action 7.5 : Renforcer l'attractivité du secteur	DIRECCTE / Conseil Régional	Comité Emploi Formation
Thème 8 : Structuration des filières		
Action 8.1 : Se doter de stratégies partagées à l'horizon 2020 pour l'ensemble des filières bretonnes	BDI	CSRFA
Action 8.2 : S'appuyer sur l'observatoire économique et social des filières agricoles et agroalimentaires comme une base d'échange pour l'ensemble des acteurs	CRAB	Comité orientation observatoire des IAA
Action 8.3 : Promouvoir les filières alimentaires bretonnes	BDI	CSRFA

AVRIL 2015

Fiche cadre 1

Le projet agro-écologique pour la Bretagne

Action 1.1 : Favoriser l'innovation dans les pratiques et systèmes agricoles innovants s'orientant vers la triple performance économique, sociale et environnementale

ENJEUX ET OBJECTIFS

La performance environnementale a trop longtemps été perçue comme un frein au développement économique des exploitations agricoles. Cette vision doit être dépassée et ces performances doivent être conciliées et s'autoalimenter. C'est l'ambition du projet agroécologique "Produisons autrement" lancé en 2012 par le Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll. Ce projet rejoint celui porté de longue date en Bretagne par le Conseil régional autour de l'Agriculture écologiquement performante (AEP).

Ce projet, qui nécessite l'appui de la recherche, doit relever d'une approche ascendante et valoriser et diffuser les pratiques innovantes existantes sur les territoires.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les appels à projets Agroécologie et Agriculture Ecologiquement Performante doivent notamment permettre d'identifier les agriculteurs et les réseaux déjà engagés dans une démarche de triple performance, de repérer et de soutenir les pratiques innovantes, de les qualifier et de les déployer.

Il est indispensable de parvenir à mettre en place des indicateurs de performance économique, environnementale et sociale à l'échelle de l'exploitation agricole qui soient adaptés au contexte agricole breton et à la diversité de ses filières.

La diffusion des pratiques innovantes au plus grand nombre devra se poursuivre au travers de temps d'échanges comme lors des « Innov'actions » ainsi que par la création d'une plateforme Internet regroupant ces pratiques, accessible à l'ensemble des acteurs de l'agroécologie.

L'expérimentation devra être facilitée au travers d'une coopération renforcée entre recherche, recherche appliquée et groupe restreint d'agriculteurs dans un premier temps, de phase de développement de process dans un second temps auprès de groupes élargis.

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre de projets de terrains soutenus par les appels à projets agroécologie et Agriculture Ecologiquement Performante
- Validation d'indicateurs de performance économique, environnementale et sociale adaptés au contexte breton permettant de qualifier une exploitation ancrée dans l'agroécologie
- Nombre de manifestations d'échanges autour des pratiques innovantes et mise en place d'une plateforme d'échange spécifique.

PILOTE

DRAAF et Conseil Régional.

COMITE ASSOCIE

CRAEC

Les questions de conseil et formation aux agriculteurs sont traités dans le cadre du COREDEF

AVRIL 2015

Action 1.2 : Favoriser l'accompagnement au changement notamment en adaptant le réseau de conseil et de formation agricole aux enjeux de l'agroécologie

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'innovation dans les pratiques et les systèmes agricoles orientée vers la triple performance économique, environnementale nécessite d'accompagner les changements engendrés. Les réseaux de conseil et d'appui technique aux agriculteurs ont une part essentielle à jouer pour assurer un bon relais de connaissances au niveau de chaque agriculteur.

Il s'agit donc de favoriser la diffusion et l'appropriation des techniques agroécologiques par les agriculteurs en adaptant l'accompagnement et le conseil à la diversité des agricultures et des agriculteurs dans tous les réseaux de conseil, en incitant les acteurs du développement agricole à explorer de nouvelles voies, à innover dans le sens de la triple performance, en capitalisant les initiatives et les innovations agricoles individuelles ou collectives, en assurant la diffusion la plus large possible des solutions innovantes et en promouvant des formations initiales et continues adaptées à ce défi.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour assurer le transfert des connaissances, il est nécessaire de mobiliser le réseau de conseil et de formation. Cela passe notamment par la mobilisation du réseau de conseil des Chambres d'agriculture au travers du Plan Régional de Développement Agricole (PRDA).

La démarche pourra être lancée par un séminaire à l'initiative de la profession agricole réunissant l'ensemble des acteurs potentiels du conseil (ou ayant une activité de prescripteur) et travaillant sur l'agronomie, l'environnement, l'agroécologie, qu'ils aient cette mission au sein des coopératives agricoles, des chambres d'agriculture, du négoce, des groupements de producteurs, du contrôle laitier, de centres de gestion, de CUMA, etc. Ce séminaire pourra permettre d'identifier et de faire connaître les pratiques actuelles convergeant vers l'agroécologie (type de démarche engagée, conseillers, engagement de la structure dans laquelle intervient le conseiller, nombre d'agriculteurs ayant adapté leurs pratiques) et de formaliser un système de portage entre réseaux.

Il est essentiel de développer et d'évaluer des outils d'aide à la décision pour faciliter les changements de pratiques. Les conseillers pourront être formés à ces outils dans le cadre d'approches systémiques.

L'enseignement agricole doit également être un relais fondamental de l'approche agroécologique en Bretagne.

Il pourra être nécessaire de formuler un vocabulaire unifié (donc partagé), simple, clair permettant aux agriculteurs d'identifier la convergence des actions indépendamment des acteurs qui les portent, de retrouver cette convergence dans les propos des différents conseillers qui interviennent sur leurs exploitations et de formuler des indicateurs de résultats quantifiables à l'échelle de l'exploitation ou traduisant la mise en mouvement collective des acteurs.

INDICATEURS DE REALISATION

- Mise en place d'un séminaire de lancement autour du conseil agricole et de l'Agroécologie
- Réaliser une cartographie des réseaux existants ou qui se mettent en place en Bretagne
- Inclure l'Agroécologie dans les axes de travail du Plan Régional de Développement Agricole de la Chambre Régionale d'Agriculture.
- Faire de l'Agroécologie une des bases de l'enseignement agricole en Bretagne

PILOTE

DRAAF

COMITE ASSOCIE

COREDEF

AVRIL 2015

Action 1.3 : Favoriser le changement de pratiques agricoles en valorisant les dispositifs MAEC et Agriculture Biologique

ENJEUX ET OBJECTIFS

La Bretagne a eu recours depuis plus de 20 ans aux outils agro-environnementaux via le deuxième pilier de la PAC: plan de développement durable, CTE, CAD, MAE territoriales, conversion à l'agriculture biologique, etc...

Sur la programmation 2007 – 2013, près de 5 000 exploitations sont entrées dans cette démarche : 1 500 exploitations avec la SFEI (systèmes fourragers économes en intrants), 2 000 avec les MAE territoriales « réduction d'intrants » et « zones humides », 600 en CAB et MAB, 600 exploitations avec la MAE rotationnelle en 2010. Au total, une exploitation sur six en Bretagne a engagé sur son exploitation un changement volontaire de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ces changements de pratiques sont à la fois novateurs mais aussi vecteur de vulgarisation. Ils précèdent parfois une diffusion généralisée à l'ensemble des exploitations. La mise en œuvre des plans de fumure dans les CTE en 2001 en est un exemple.

La poursuite des MAEC pour la programmation 2015 - 2020 est nécessaire à la fois pour conforter les changements engagés et répondre aux nouveaux enjeux de changements de pratiques ou de systèmes, dans le sens notamment d'une amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Le changement de pratiques nécessite de s'appuyer sur deux dispositifs contenus dans la PDRB (art. 28 MAEC et art. 29 agriculture biologique) à savoir :

- Pour les MAEC, une combinaison de mesures systèmes et d'engagements à la parcelle permettra de répondre aux enjeux bretons. Les mesures systèmes seront principalement promues. Elles concernent la totalité de l'exploitation et agissent sur plusieurs paramètres environnementaux : assolement, niveaux d'intrants phytosanitaires, % de Surface d'Intérêt Ecologique, % herbe dans la SAU, etc. Des engagements à la parcelle permettent d'agir sur des enjeux spécifiques (zones humides, biodiversité) et également de répondre au défi de modification des pratiques phytosanitaires (avec un objectif de baisse de la pression phytosanitaire de 30 % à 50 % selon les mesures proposées). Des engagements linéaires permettent aussi d'entretenir et de valoriser les éléments bocagers.
- Pour l'agriculture biologique, des mesures liées à la conversion ou au maintien : 1 700 exploitations sont dans ce système en Bretagne. L'objectif est d'abord de conforter les exploitations ayant terminé leur conversion pour leur permettre de rester dans cette dynamique et de renforcer de manière durable leur activité en agriculture biologique compte tenu de l'incertitude des marchés et d'une concurrence manifeste avec les pays de l'Europe du Nord. L'outil conversion est également à proposer selon les choix des exploitants et les opportunités de marché.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Choix d'un menu de MAEC adaptées à la Bretagne en retenant
 - o trois niveaux pour la mesure **Système Polyculture Elevage (SPE) ruminants** : Conversion et maintien à 12 %, 18 % et 28 % de maïs dans la SFP avec un niveau d'aide différencié. Les mesures système SPE ruminant 12 et 18% de maïs sont ouvertes sur l'ensemble du territoire breton.

- une mesure **Système Polyculture Elevage monogastrique** avec un minimum de cinq cultures dans l'assolement et des exigences de réduction des intrants phytosanitaires pour les exploitations orientées vers la production porcine ou avicole dans les zones à enjeux.
- Des mesures unitaires ciblées sur la **réduction des phytosanitaires** en proposant différents paliers de résultats allant dans le sens d'une progressivité des exigences.
 - des mesures unitaires ciblées sur les zones humides et le linéaire bocager.
- Ouverture du dispositif Maintien à l'Agriculture Biologique (MAB) et Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB) sur l'ensemble du territoire.
- Soutien à la promotion des MAEC en termes d'animation territoriale et de faisabilité individuelle au niveau des exploitations volontaires
- Soutien à l'accompagnement annuel des exploitants après la signature d'une MAEC via de la formation et du conseil individualisé et collectif.
- Information et évaluation avec tous les acteurs territoriaux des dispositifs de contrôle.

INDICATEURS DE REALISATION

L'ensemble de ce dispositif doit avoir pour ambition d'engager la souscription de plus de 5 000 dossiers en Bretagne au cours de la programmation, d'appuyer les porteurs de projet en les incitant à mieux intégrer l'ensemble des dispositifs agro-environnementaux à leur disposition (actions Breizh Bocage investissements agro-environnementaux) dans le cadre du Projet Agro Environnemental et Climatique.

PILOTE

Conseil Régional et DRAAF

COMITE ASSOCIE

CRAEC

Action 1.4 : Préserver le foncier agricole

ENJEUX ET OBJECTIF

Dans un contexte de nécessaire production de logements, la pression sur les espaces agricoles par l'urbanisation se poursuit alors que l'enjeu de la préservation des espaces agricoles est crucial : assurer le développement durable de l'agriculture, de la forêt et des territoires, et préserver le capital de production de l'agriculture, en particulier le foncier agricole, apparaît essentiel dans un objectif de pérennisation de l'activité agricole et de lutte contre l'accroissement du prix du foncier agricole et la spéculation.

La disparition du foncier agricole est une des préoccupations majeures du monde rural et particulièrement en Bretagne. En effet, le rythme d'artificialisation des terres agricoles est nettement supérieur à la moyenne nationale en Bretagne.

Afin de lutter contre ce phénomène, il convient d'agir sur :

- **L'habitat**, en densifiant en priorité les espaces urbanisés (renouvellement urbain, comblement des « dents creuses », réhabilitation des logements vacants), en limitant les extensions d'urbanisation au « bourg », et en augmentant la densité de logements.
- **Les parcs et zones d'activités économiques**, en redynamisant les zones existantes jugées prioritaires, et en favorisant au sein des zones des formes d'aménagement moins consommatrices d'espaces.
- **Les infrastructures et équipements**, en limitant leurs impacts sur l'activité agricole. Dans le cas d'aménagements impactant des zones à enjeux environnementaux, il est nécessaire de veiller à ce que la compensation au détriment des terres agricoles soit limitée.
- Par ailleurs, bien que n'étant pas irréversible comme l'artificialisation des sols, le retrait de terres agricoles vers des activités de loisirs n'est pas négligeable en Bretagne.

Au niveau national, la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche fixait en 2010 l'objectif de diviser par deux le rythme de consommation des espaces agricoles de façon à revenir à la situation connue dans le début des années 90. Cette loi a instauré les Commissions départementales de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) ainsi qu'une taxe sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles. Un observatoire national de la consommation des espaces agricoles a également été mis en place.

En 2014, deux lois ont été promulguées pour renforcer cette priorité. La Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) vise ainsi à limiter à la fois le mitage des espaces naturels, agricoles et forestiers, mais aussi l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation. Deux mesures y contribuent principalement : identification des potentiels de densification des zones déjà urbanisées et contrôle renforcé de l'ouverture à l'urbanisation des zones « 2AU » de plus de neuf ans.

La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt étend le champ d'intervention des CDCEA aux espaces naturels et forestiers. Ces commissions se prononceront sur les projets d'urbanisme. Par ailleurs, un nouveau mécanisme est mis en place permettant de compenser

les pertes de terres agricoles découlant de travaux d'aménagement par le financement de projets collectifs pour consolider l'économie agricole du territoire.

Elément essentiel de cette loi, les SAFER voient leur rôle renforcé avec notamment un droit de préemption étendu. En parallèle, le contrôle des structures est simplifié et régionalisé.

Au niveau régional, l'action n°1 du PAAR visait à « favoriser une gestion équilibrée et économe du foncier ». Une sous action visait notamment à fixer des engagements dans les SCoT pour freiner l'artificialisation des terres agricoles.

Suite à l'adoption du PAAR, les services de l'Etat ont engagé une démarche d'élaboration d'une stratégie foncière régionale partagée avec l'ensemble de partenaires de l'aménagement et du foncier (Conseil régional, Conseils généraux, AMR et AMRF, Présidents de Scot, EPF, SAFER, agences d'urbanisme, chambres consulaires etc) dans le cadre de conférences, d'ateliers de travail présidés par les élus et de colloques. Ces instances ont permis d'élaborer de façon concertée une charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne. Les signatures de cette charte ont été lancées officiellement lors d'un colloque organisé en 2013. Les signataires s'engagent à retranscrire le contenu ambitieux de la charte dans leurs documents de planification et de programmation (Scot, PLU et PLU-I, PLH etc). Le premier bilan de cette charte a été présenté lors d'un nouveau colloque organisé par la DREAL, le Conseil régional et l'EPF en 2014. Plus de 135 signataires se sont engagés à adopter les principes et orientations de cette charte innovante, qui vise à mettre en place de nouvelles pratiques en matière d'urbanisme et d'aménagement, dans une région où le rythme de l'artificialisation des sols reste très supérieur à la moyenne nationale. Un suivi annuel est prévu dans le cadre de la conférence régionale foncière ou d'un colloque.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette démarche doit être poursuivie dans le cadre du Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne. Ainsi, le programme pluriannuel d'activité de la SAFER (PPAS), doit intégrer ces préoccupations en privilégiant une approche plus fine des demandes relatives aux mises en réserves pour des objectifs, à terme, d'artificialisation des sols. Le programme d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFR) doit conduire prioritairement son intervention, comme engagée depuis 2010, sur le renouvellement urbain.

Les documents de planification urbaine (SCoT, PLU) doivent intégrer les exigences de préservation du foncier agricole. Sur des espaces et contextes particuliers, le dispositif pourra être complété en utilisant les outils comme les Zones Agricoles Protégées (ZAP).

Une régionalisation du schéma des structures permettra une meilleure homogénéisation de ces politiques. Par ailleurs, il est nécessaire que les commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF, ex-CDCEA) jouent pleinement leur rôle en articulation avec les outils SCOT et PLU. L'avis formulé par cette commission portant sur le repérage et l'évaluation des impacts pour les terres et les exploitations agricoles concernées devra intervenir suffisamment en amont du projet. Il visera également à identifier et mettre en œuvre des mesures compensatoires dans le nouveau cadre ouvert par la Loi d'Avenir.

Il sera incité également, au niveau des territoires, une démarche de concertation en amont de projet d'urbanisation (extension d'habitat, création ou extension de zone d'activité) pour

repérer et évaluer les impacts causés aux exploitations agricoles concernées, identifier et mettre en œuvre des mesures compensatoires : compensation foncière, aménagements fonciers locaux pour améliorer l'organisation foncière (réserve foncière Safer, animation d'échanges parcellaires, travaux...).

Il conviendra également de veiller à ce que les projets collectifs de territoires (échanges parcellaires, restauration de maillage bocager...) soient accompagnés lorsqu'ils en renforcent la cohérence globale.

Les instances (conférence régionale foncière, colloque etc) mises en place dans le cadre de la charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne seront mobilisées pour suivre l'évolution de ces actions et conduire des réflexions sur des thématiques spécifiques.

INDICATEURS DE REALISATION

- Ralentissement sensible du rythme d'artificialisation des terres agricoles.
- Mise en place opérationnelle du PPAS de la SAFER
- Rôle central des CDPENAF
- Travaux de l'observatoire régional du foncier

PILOTE

DRAAF

COMITE ASSOCIE

Conférence régionale foncière

Fiche cadre 2 : Modernisation des bâtiments agricoles

AVRIL 2015

Action 2.1 : Augmenter la compétitivité des filières bretonnes par la rénovation du parc de bâtiment agricole, des équipements et matériels

ENJEUX ET OBJECTIFS

En Bretagne, le parc bâtiments porcs et volailles est vieillissant (moyenne d'âge des bâtiments de plus de 20 ans) avec des bâtiments énergivores et aux caractéristiques techniques ne permettant plus une gestion optimale et compétitive des conditions d'élevage des animaux et de travail des éleveurs. Les filières herbivores doivent poursuivre leur adaptation aux évolutions des exploitations dans le cadre de la libéralisation des quotas, pour l'attractivité du métier d'éleveur, des conditions d'élevage.

Sur la période 2007-2013 plus de 80 millions € ont été consacrés à la modernisation des bâtiments d'élevage au travers des dispositifs « Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage » des filières herbivores (PMBE) et du Plan éco-lait Bretagne, du Plan de Performance Énergétique (PPE) essentiellement des filières hors-sol porcs et volailles pour améliorer l'isolation, l'ambiance et les économies d'énergie, du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), en particulier pour les serres, avec un soutien des investissements d'économie d'énergie. Ces plans ont eu un impact positif et ont impulsé une dynamique qui doit être intensifiée pour répondre à la problématique de renouvellement des générations d'éleveurs et à l'impératif besoin de moderniser les bâtiments pour permettre une gestion environnementale optimisée et une amélioration de la compétitivité des élevages.

Il s'agit donc d'augmenter la compétitivité des exploitations bretonnes en priorisant les investissements renforçant la performance énergétique, l'environnement, l'amélioration des conditions de travail et réduisant la pénibilité, tout en recherchant l'amélioration des performances techniques et du sanitaire. Ces investissements doivent permettre l'optimisation des outils de travail pour la confortation, la viabilité et la pérennité des structures existantes dans un développement équilibré.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action vise à soutenir les investissements effectués en vue d'améliorer la performance économique et environnementale et énergétique des exploitations agricoles, de diminuer les charges des exploitations, de soutenir les investissements non productifs nécessaires pour atteindre les objectifs en matière d'environnement et d'amélioration de l'organisation du travail. Sur la période 2014 - 2020, le FEADER et les cofinancements nationaux seront largement mobilisés pour cet objectif ambitieux. L'enveloppe globale consacrée à cette modernisation dépassera 150 millions €. Sur la base de priorités établies avec les filières, des appels à projets annuels seront mis en place.

INDICATEURS DE REALISATION

- Mise en place de deux AAP par an pour la modernisation des exploitations
- Rajeunissement du parc bâtiment
- Réduction des dépenses énergétiques des exploitations

PILOTE

Conseil régional

COMITE ASSOCIE

Bâtiments

AVRIL 2015

Action 2.2 : Favoriser l'émergence de « bâtiments intelligents » incorporant les nouvelles technologies

ENJEUX ET OBJECTIFS

Une des clés de la compétitivité future de l'agriculture en Bretagne est la modernisation de bâtiments agricoles souvent âgés. La programmation FEADER en Bretagne, va mettre un volume financier important sur cet enjeu. La modernisation de bâtiments déjà existants ou la construction de bâtiments neufs devront intégrer l'utilisation de nouvelles technologies et notamment d'application du numérique : logiciels, capteurs de mesure et contrôle, automatisme, système de supervision ou encore d'économie d'énergie ou de production d'énergie renouvelable. Cela est tout aussi vrai dans les bâtiments d'élevage que dans les serres ou encore dans le stockage de grains.

Le développement de ces bâtiments intelligents permettant une agriculture de précision est en lien direct avec les objectifs une triple performance économique, environnementale et sociale. Il s'agit donc de Favoriser l'intégration des nouvelles technologies dans les bâtiments agricoles, par des actions d'expérimentation, de test, et surtout de développement direct dans les exploitations agricoles.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

De nombreux travaux sont menés notamment dans les stations expérimentales des Chambres d'agriculture ainsi qu'au sein des Instituts techniques agricoles. Les programmes expérimentaux tels que Domopig devront être poursuivis.

Il s'agit de renforcer les interactions entre les acteurs du numérique et ceux du monde agricole afin de renforcer les partenariats et les innovations notamment dans le cadre du programme AgrEtic.

INDICATEURS DE REALISATION

- Développement de nouveaux programmes expérimentaux
- Inclusion des technologies numériques dans les nouveaux bâtiments agricoles

PILOTE

Bretagne Développement Innovation

COMITE ASSOCIE

Bâtiment

Fiche cadre 3 : Méthanisation

AVRIL 2015

Contexte général :

L'État, par l'intermédiaire de l'ADEME, le Conseil Régional et les Conseils Généraux soutiennent activement le développement de la méthanisation agricole en Bretagne depuis 2007, avec la mise en place de l'animation conjointe avec les Pays de la Loire (Plan biogaz soutenu par les deux ADEME et les deux Conseils régionaux).

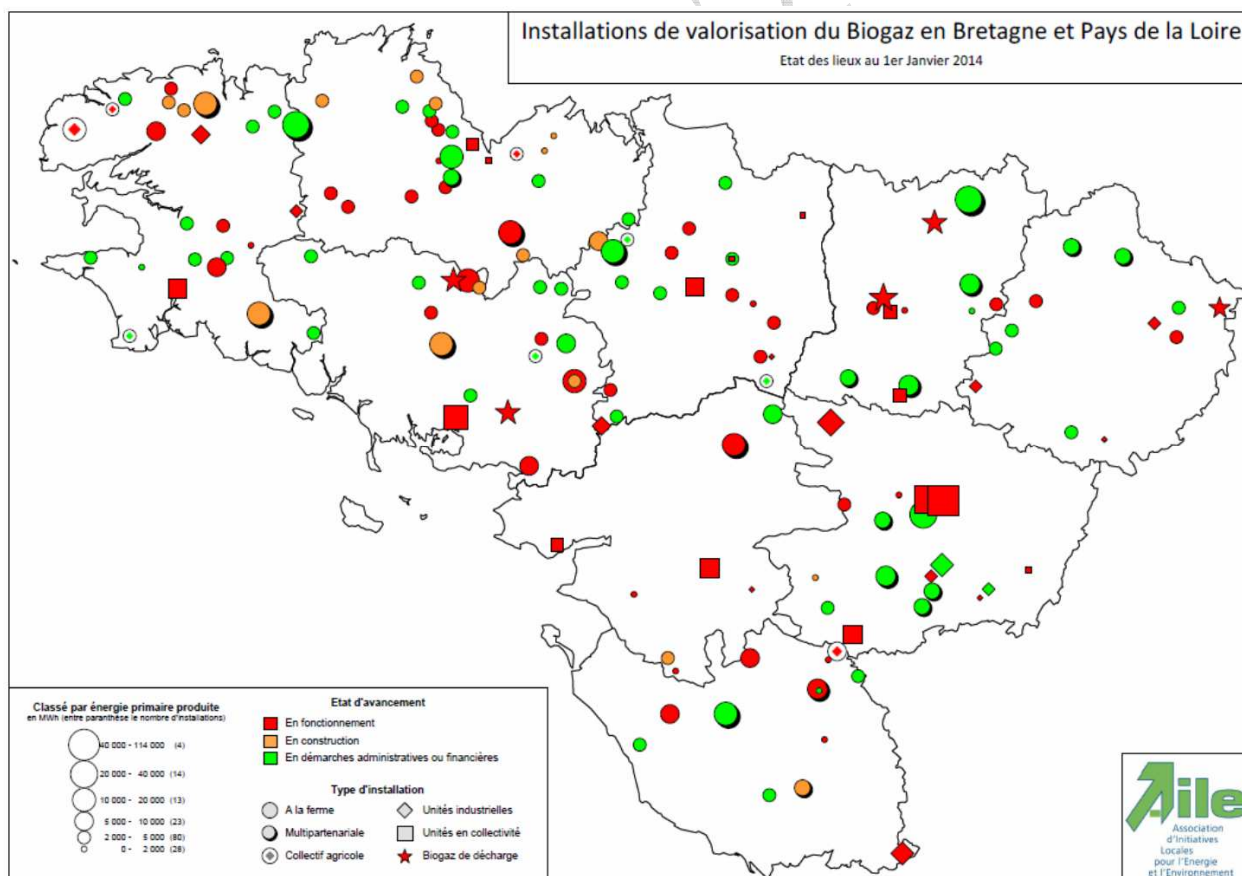
Cette politique a permis l'émergence de 21 installations à la ferme et 3 unités centralisées agricoles. Au total, ce sont 41 sites de valorisation du biogaz qui fonctionnent au 1^{er} janvier 2014.

Bilan Substrats - par type de projet

	A la ferme	Centralisée	Collectif agricole	FFOM	IAA	ISDND	STEP	Total
Nombre d'installations	24	1	3	1	4	2	6	41
Tonnage Effluents élevages	107 879	35 000	27 588					170 467
Tonnage matières végétales agricoles	25 871		7 005					32 876
Tonnage matières végétales non- agri.	14 685		200					14 885
Tonnages autres matières	55 135	40 000	800	51 500	17 400		109 293	274 128
Sous total substrats	188 885	75 000	35 393	51 500	17 400		109 293	477 471
Tonnage Effluents liquides					932 015			932 015
Energie primaire du biogaz (tep)	7 501	2 805	1 785	959	1 362	4 706	1 893	21 011
Puissance électrique installée (kWe)	4 931	1 600	840	537		2 654	570	11 132

La puissance électrique indiquée est uniquement pour les entités valorisant le biogaz sous forme électrique (cogénération).

Elles sont représentées sur la carte ci-dessous en plus des projets en cours :



Le développement de la méthanisation en Bretagne doit maintenant franchir une nouvelle étape et l'accompagnement doit permettre non seulement de poursuivre la réalisation de projets techniquement et économiquement cohérents mais aussi favoriser l'émergence d'une véritable filière industrielle (accompagner les entreprises régionales de conception/réalisation ; créer un climat régional favorable autour de la méthanisation,...)

Action 3.1 : Accompagner le développement de projets de méthanisation techniquement et économiquement cohérents afin de valoriser les effluents d'élevages et générer des sources locales d'énergie

ENJEUX ET OBJECTIFS

La Bretagne a connu ces dernières années une accélération du rythme de développement de la méthanisation à la ferme, avec 22 unités en fonctionnement en 2013, contre seulement 6 en 2010. Cette dynamique est conforme aux objectifs fixés dans le cadre du Pacte électrique breton signé en décembre 2010 et à ceux du Schéma Régional Climat Air Energie (100MW à l'horizon 2020) approuvé le 4 novembre 2013.

Le développement de la méthanisation représente l'un des principaux enjeux en matière d'économie circulaire des ressources, et présente une réelle logique territoriale en Bretagne. Outre le traitement des effluents d'élevage et des déchets des industries agroalimentaires, elle permet la production d'électricité injectable directement dans le réseau, et de chaleur mobilisable pour chauffer les bâtiments d'élevage, et ainsi diminuer la demande énergétique. Par ailleurs, les surplus de chaleur peuvent être mobilisés pour créer de nouvelles activités porteuses d'avenir dans les territoires, et les digestats qui en sont issus doivent pouvoir être mobilisés en substitution des apports d'engrais minéraux, renforçant ainsi l'autonomie et la compétitivité des exploitations.

Il est nécessaire d'assurer la coordination entre les acteurs du développement des projets de méthanisation intervenant dans ce domaine et les aider à mobiliser au mieux l'ensemble des dispositifs de soutien existants. L'accompagnement devra assurer l'émergence d'un modèle de développement durable et intégré au territoire. L'attention portera sur les projets à la ferme (capital détenu par un ou des agriculteurs...), les opérations groupées, les projets prévoyant l'intégration de quantités importantes d'effluents d'élevage et ceux disposant d'une bonne efficacité énergétique et d'une bonne valorisation de la chaleur produite. La stricte limitation de l'utilisation de cultures énergétiques dédiées sera recherchée ainsi que la restriction du rayon d'approvisionnement en matières premières.

Les modalités de développement de la méthanisation nécessitent cependant de rester cohérentes avec la vocation nourricière de l'agriculture (amélioration de l'autonomie alimentaire des élevages notamment) et la dimension des exploitations. Elles ne doivent pas reposer sur un modèle unique et doivent permettre d'intégrer la technique à une dynamique agricole d'ensemble. Le contexte de restructuration et de modernisation des bâtiments d'élevage offre de ce point de vue des synergies à encourager. L'efficacité des aides apportées et la durabilité de ces modes de développement devront être soumis à évaluation.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Soutenir le développement de 25 à 30 projets exemplaires par an à la ferme ou sous la forme de regroupement d'exploitation. Les projets seront analysés selon des critères de durabilité et en coordination avec les autres acteurs (BPI, CDC, banques et acteurs privés, ...).

Soutenir grâce aux dispositifs existants au développement de nouvelles solutions technologiques ou de nouveaux modèles d'organisation en matière de méthanisation,

permettant de répondre à des situations particulières ou disposant d'un potentiel environnemental et/ou économique supérieur aux installations existantes. C'est notamment l'objet des appels à projets « opérations groupées de méthanisation en Bretagne »

Soutenir l'émergence de projets expérimentaux ou démonstrateurs, dans le cadre des dispositifs de soutiens existants comme les appels à projets de recherche « DOSTE » et les appels à manifestation d'intérêt « recyclage » de l'ADEME, visant à intégrer de nouvelles technologies ou de nouveaux modèles d'organisation de la filière. En particulier les projets visant à valoriser directement le gaz sous forme de chaleur dans les bâtiments d'élevage ou en injection justifient un intérêt particulier, de même que le développement de la petite méthanisation à la ferme, en voie humide ou sèche.

Améliorer la consolidation des informations et les retours d'expériences. Il s'agit notamment de poursuivre le travail de suivi et de caractérisation des gisements utilisables en méthanisation et aussi de formaliser le retour d'expérience sur les unités de méthanisation existantes (bonnes pratiques, défauts de conception constatés, bilan environnemental et économique, ...).

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre de dossiers aidés/an : 25 à 30
- Nombre de d'acteur engagés dans des démarches concertées accompagnés : 4/an
- Nombre de projets expérimentaux accompagnés ou suivis : 2/an

PILOTE DE L'ACTION :

ADEME
33 Bd Solférino
CS 41217
35012 RENNES Cedex

Contact :

Responsable : Gilles PETITJEAN, Directeur régional

Technique : Sébastien HUET, Ingénieur

02.99.85.87.12

Sebastien.huet@ademe.fr

COMITE ASSOCIE

Comité de pilotage du Plan Biogaz :

ADEME / Conseil Régional de Bretagne / les 4 Conseils Généraux / les 4 DDTM / AILE /
DRAAF / DREAL/CRAB

Action 3.2 : Simplifier la mise en œuvre des projets de méthanisation dans un cadre concerté de filière

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le développement de la filière méthanisation s'est appuyé depuis le début sur des compétences régionales avec un appui fort d'entreprises étrangères en avance dans le domaine. Toutefois, à ce stade de son développement en Bretagne, il s'avère que nombre des compétences et technologies développées sont présentes et maîtrisées en Bretagne et en France, et représente donc des opportunités non négligeables en matière industrielle.

Par ailleurs, le développement de la méthanisation nécessite également un environnement dynamique sur les métiers annexes (valorisation des digestats, valorisation de la chaleur, ...). Les compétences existent en Bretagne mais il est nécessaire de créer les conditions pour qu'apparaissent un véritable écosystème économique et intellectuel autour de ces problématiques. Ainsi, les modalités de développement de la méthanisation nécessitent une vigilance particulière, afin de s'assurer de l'efficacité des aides apportées et de la durabilité de ce modèle de développement.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Favoriser la structuration des acteurs régionaux et nationaux intervenant dans la conception, la construction et le suivi des unités de méthanisation, afin de valoriser le « made in France » dans ce domaine et de « standardiser » les projets de nature similaires. Il s'agit de soutenir la structuration d'une filière française complète (conception, construction, exploitation / maintenance) dans la méthanisation grâce à l'ensemble des outils nationaux et locaux existants.

Valoriser l'utilisation des digestats en agriculture. Cela implique de travailler à des propositions de simplification des procédures, notamment en matière de reconnaissance de la qualité du digestat en tant que « produit fertilisant » et de soutenir les travaux de recherche appliquée sur les conditions d'utilisation aux champs des différents digestats issus de méthanisation. Les dispositifs de soutiens existants comme les appels à projets de recherche « DOSTE » et les appels à manifestation d'intérêt « recyclage » de l'ADEME permettront de soutenir l'émergence de technologies de post-traitement du digestat afin notamment de garantir la qualité sanitaire des « produits ». Lancement de travaux de recherche appliquée sur les conditions d'utilisation des digestats aux champs, complémentaires des travaux actuellement en cours (cf ANR DIVA). Animation d'une réflexion sur la valorisation des digestats de méthanisation, dans la logique du programme VALDIPRO animé par l'association AILE

Favoriser l'émergence de co-activités innovantes susceptibles de valoriser la chaleur des méthaniseurs et de créer de la valeur ajoutée dans les territoires. Ces co-activités peuvent notamment porter sur le séchage de digestat, de foin ou de plaquettes forestières à destination des installations bois énergie, l'installation de serres, ou encore le développement de cultures de micro-algues à destination de l'alimentation humaine et animale.

Favoriser la structuration d'un véritable marché du déchet et des co-produits méthanisation.

Cette action doit se faire en parallèle d'un suivi des évolutions des gisements de matières premières aux échelles régionales et locales, (nécessité d'améliorer la connaissance des caractéristiques de ces gisements, ce qui pourra être fait dans le cadre des missions de la DREAL, en lien avec la DRAAF). La connaissance des gisements disponibles est un enjeu important pour identifier le potentiel de développement notamment en Bretagne, pour permettre le développement de projets intégrés à leur territoire, et pour anticiper d'éventuelles concurrences avec d'autres installations de traitement.

Mettre en œuvre une coordination entre l'animation régionale et une animation locale de la filière méthanisation. Il s'agit de poursuivre la travail régional d'appui aux porteurs de projets de manière individuelle ou collective (réseau d'échange, conseil à la carte, ...). Il s'agit aussi de consolider le tissu d'acteurs intervenant apportant un appui local à l'élaboration des projets individuels et de l'animer.

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre de chantiers réalisés par des entreprises régionales
- Part de la valeur ajoutée régionale dans l'ensemble des investissements
- Nombre de projets de recherche en cours sur le digestat
- Mise en place d'un observatoire de la biomasse

PILOTE DE L'ACTION :

ADEME
33 Bd Solférino
CS 41217
35012 RENNES Cedex

Contact :

Responsable : Gilles PETITJEAN, Directeur régional

Technique : Sébastien HUET, Ingénieur

02.99.85.87.12

Sebastien.huet@ademe.fr

COMITE ASSOCIE

Comité de pilotage du Plan Biogaz :

ADEME / Conseil Régional de Bretagne / les 4 Conseils Généraux / les 4 DDTM / AILE / DRAAF / DREAL/CRAB

Fiche cadre 4 : Financement des investissements productifs dans les IAA

AVRIL 2015

Action 4.1 : Favoriser l'accompagnement des IAA bretonnes dans les démarches d'investissements

ENJEUX ET OBJECTIFS

Une des raisons principales des difficultés rencontrées par un certain nombre d'IAA bretonnes est la faiblesse relative des investissements réalisés ces dernières années, comparativement aux « standards internationaux ». C'est d'autant plus vrai dans les métiers de la 1ère transformation où la concurrence, notamment internationale, s'est fortement renforcée. La compétitivité des entreprises et donc les emplois qui y sont liés passe de plus en plus par la possession d'outils industriels modernes.

Or, les marges dégagées par certaines IAA ne permettent pas d'avoir une capacité d'auto-financement suffisante pour porter ces investissements, contribuant ainsi à l'enclenchement d'un cercle vicieux qui au final peut aboutir à des disparitions d'activité.

Pour répondre à cette problématique, plusieurs leviers peuvent être mobilisés, il s'agit notamment de contribuer à renforcer les fonds propres des entreprises, de faciliter l'accès aux crédits bancaires mais également de soutenir en subvention ou en avance remboursable les investissements nécessaires à la compétitivité.

Il s'agit de contribuer à la croissance des entreprises et au développement de l'emploi par la régénération des marges, l'augmentation de la valeur ajoutée, l'augmentation de la capacité de production. Pour ce faire la possession d'un outil industriel de qualité en est une condition indispensable même si elle n'est pas suffisante.

L'intervention publique peut y contribuer, dans un objectif d'effet-levier optimal sur le financement privé, indispensable à la réalisation des projets. Les modalités de soutien quelles qu'elles soient doivent permettre à l'entreprise d'investir mieux et/ou plus vite. Il faut donc mobiliser les outils d'accompagnement les plus adaptés aux besoins des entreprises en priorisant leur mobilisation sur les projets les plus structurants.

De plus, la lisibilité des dispositifs mis à disposition des entreprises est une condition sine qua non de l'efficacité de ces dispositifs. Cet enjeu participe également de la simplification en œuvre dans le cadre du Pacte d'Avenir.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Un travail d'identification des projets d'investissements annoncés dans les entreprises a été fait ainsi que la mise en perspective des outils d'accompagnement mobilisables. Pour accélérer le rythme de réalisation mais aussi permettre leur réalisation dans des conditions optimales pour le porteur de projet, des fonds publics seront fléchés sur la dotation d'outils de soutien financier (existants ou à construire) sous toutes leurs formes (garanties, subventions, avances remboursables...).

La mobilisation de crédits conséquents dans le cadre du FEADER au bénéfice des entreprises agro-alimentaires qui investissent (enveloppe multipliée par près de 10 par rapport à la maquette initiale 2007-2013) a pour incidence directe en le doublement de l'apport financier du fait de la mobilisation des contreparties nationales nécessaires. L'optimisation de

l'articulation des outils BPI/Etat/Collectivités Territoriales est indispensable. La construction d'outils spécifiques prenant en considération les enjeux particuliers des IAA est engagée.

A ce titre, dès la signature du P3AB, Bpifrance et le Conseil régional de Bretagne ont conjointement mis en place un prêt participatif de développement spécifiquement dédié aux IAA. La Région a mobilisé 2,5 M€ au côté de Bpifrance pour assurer le financement de ce dispositif qui permet aux entreprises (et notamment aux ETI) de ce secteur de financer leur projet de développement grâce à des prêts longs (7 ans avec un différé d'amortissement de 24 mois) sans caution personnelle ni garantie sur l'entreprise.

Mise en place et actualisation d'un site Internet permettant à l'entreprise d'identifier rapidement les dispositifs pouvant convenir à son projet. Ce travail a été largement entamé via le site entreprise.bretagne.fr regroupant les dispositifs d'accompagnement du Conseil régional et de Bpifrance. Ce site évoluera pour inclure les dispositifs des collectivités infra régionales ainsi que les dispositifs nationaux.

Organisation d'une réunion annuelle à destination des têtes de réseau de l'agroalimentaire régional sur les dispositifs spécifiques aux IAA.

INDICATEURS DE REALISATION

- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement spécifique aux IAA
- Montant des investissements productifs des entreprises bretonnes en comparaison à la moyenne nationale de la filière
- Évolution de la marge nette des entreprises accompagnées
- Mise en place d'une information claire sur les dispositifs mobilisable par les porteurs

PILOTE

Conseil régional

COMITE ASSOCIE

Le suivi de cette action se fera dans le cadre d'un reporting présenté à chaque Comité Stratégique Régional de la Filière Alimentaire.

**Fiche cadre 5 : Soutenir les projets de
recherche et d'innovation au sein de la
filière alimentaire bretonne**

AVRIL 2015

Action 5.1 : Structurer l'écosystème breton d'innovation

ENJEUX ET OBJECTIFS

Les plans de la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) dans le cadre de la Smart Spécialisation Strategy (S3), et le Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne (P3AB) ont fait de la recherche, et surtout de l'innovation et du transfert vers les entreprises, orientés par les besoins des entreprises (« market driven »), une priorité majeure pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne, et plus largement des filières alimentaires. Le Domaine d'Innovation Stratégie (DIS 2): « Chaîne alimentaire durable pour des aliments de qualité », est l'un des 7 domaines-clés de la SRDEII de la Région Bretagne pour la période 2014-2020.

Les entreprises de ces secteurs consacrent en moyenne moins de 1% de leur chiffre d'affaire à la R et D et l'innovation, bien loin des objectifs de la Stratégie de Lisbonne de l'Union européenne (3%). Mais les IAA ont un vrai potentiel d'innovation comme l'a mesuré l'enquête INSEE-BDI réalisée en 2013 et qui démontrait que les IAA étaient les PME les plus innovantes en Bretagne.

Il s'agit donc d'innover « plus » et « mieux », ce qui permettra de créer plus de « valeur » dans les entreprises. Cette innovation ne sera pas forcément uniquement technologique, mais aussi produit, process, marketing, services, logistique, organisationnelle, sociale....

Le système d'accompagnement public de l'innovation dans l'agriculture et les IAA en Bretagne est dense, voire foisonnant. Il existe de multiples Centres techniques et Critt, des Instituts techniques agricoles et agroalimentaires, des stations expérimentales de l'Inra, de l'Irstea, de l'Anses, des Chambres d'agriculture..., des plateformes d'innovation, des clusters, des pôles de compétitivité... Ces différentes structures accompagnent au quotidien les exploitants et les industriels dans leurs projets d'innovation. Il ne s'agit donc pas de créer des structures supplémentaires, mais plutôt de rationaliser ce qui existe déjà en structurant d'avantage les actions et les partenariats.

Le futur cadre structurant repose sur une meilleure complémentarité d'action entre trois types d'organismes d'accompagnement de l'innovation des entreprises agroalimentaires en Bretagne, avec chacun un rôle spécifique :

- Les organismes de recherche (Inra, Irstea, Anses, Agrocampus, Universités...)
- Les centres techniques, Critt et divers clusters
- Les pôles de compétitivités.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de parvenir à un cadre structurant incluant chaque acteur breton de l'innovation. Ce cadre devra définir précisément les rôles et champs d'action de chacun afin d'éviter les projets en doublon, les dépenses d'énergie inutiles générant de la confusion auprès des industriels.

Il devra permettre de faire émerger et de soutenir des programmes structurants en matière de recherche, d'innovation et de formation présentant un fort impact socio-économique pour le territoire breton, et d'être organisés pour répondre à des appels à projet nationaux, européens,.. (voir fiche 5.2).

Dans cette optique, Bretagne Développement Innovation va poursuivre son action aux côtés des Centres techniques afin de parvenir à l'établissement d'une Fédération des centres techniques agroalimentaires en Bretagne. Cette fédération permettra de renforcer la présence de ce réseau auprès des industriels et de leur proposer une offre plus lisible et adaptée à leurs besoins.

D'autre part le travail devra être poursuivi avec les acteurs académiques pour renforcer les passerelles entre la recherche et l'industrie, travail qui pourrait se concrétiser par la constitution d'un institut Carnot « durabilité des systèmes agricoles et agroalimentaires ».

L'articulation entre les centres techniques, le monde académique et les pôles de compétitivité notamment dans le cadre de l'émergence de projets collaboratifs d'innovation devra être réaffirmée.

Ce travail global de structuration pourra être formalisé dans un document cadre reprenant incluant le schéma global de fonctionnement et d'organisation de l'écosystème breton d'innovation.

Cette structuration permettra de plus de favoriser le croisement de filières (de type AGRETIC), source majeure d'innovations, de proposer de nouvelles solutions de formation adaptées aux besoins des entreprises et de renforcer la visibilité européenne et internationale des acteurs bretons de l'innovation.

INDICATEURS DE REALISATION

- Constitution de la fédération des centres techniques agroalimentaires
- Mise en place d'un cadre de fonctionnement structurant regroupant l'ensemble des acteurs bretons de l'innovation
- Renouvellement des conventions de partenariat entre le pôle Valorial et les centres techniques bretons agricoles et agroalimentaires

PILOTE

Bretagne Développement Innovation

Action 5.2 : Renforcer l'émergence de projets d'innovation structurants sur le territoire

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'innovation au sein des entreprises IAA est primordiale pour monter en gamme, rester compétitifs, prendre des longueurs d'avance. Les pouvoirs publics notamment via les outils du Conseil régional et de Bpifrance accompagnent de nombreux projets d'innovation interne dans le cadre du développement des entreprises.

Au-delà de ces projets individuels, la densité des acteurs industriels, de l'innovation et de la recherche en Bretagne forme un terreau propice à l'émergence de projets collaboratifs pouvant permettre une montée en gamme globale d'une filière ou d'un territoire.

De nombreux projets collaboratifs sont soutenus chaque année notamment au travers du pôle de compétitivité Valorial : entre sa création et fin 2013, plus de 300 projets de R&D collaboratifs ont été labellisés ce qui représente un financement cumulé de 282 Millions € et plus de 100 Millions € d'aides publiques investies. Ces projets ont mobilisé et mobilisent de nombreux partenaires et en particulier les centres techniques sur lesquels s'appuie le pôle pour faire émerger des projets dans le cadre des commissions thématiques. D'autres projets collaboratifs sont par ailleurs portés directement par les centres techniques.

Au vu de la richesse et de la force du territoire breton en matière agricole et agroalimentaire, la part de projets d'innovation collaboratifs de grande ampleur et structurants pour le territoire doit être renforcée.

Ces projets, souvent au stade pré-compétitifs, nécessitent du fait de leur ampleur et de la prise de risque associée un appui fort des pouvoirs publics. Cet appui peut notamment être apporté au travers de dispositifs nationaux (FUI, PSPC,...).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de s'appuyer sur la structuration de l'écosystème d'innovation qui fait l'objet de la fiche 5.1 afin de mieux identifier les projets potentiels et de mieux les porter dans le cadre des dispositifs nationaux notamment.

Ces projets pourront notamment s'ancrer sur les trois sous domaines d'intérêt stratégiques identifiés dans la SRDEII : qualité et sécurité des aliments, nouveaux modèles de production agricole, usine agroalimentaire du futur. Ils devront viser la mise sur le marché de nouveaux produits et services mais peuvent également s'appuyer sur l'innovation de process, d'organisation, de procédés, de marketing,...

Les pouvoirs publics favoriseront, dans l'accompagnement des projets issus des pôles de compétitivités, la présence de projets structurants. Ils mettront également tout en place pour fournir aux différents acteurs une lisibilité la plus complète possible sur les dispositifs mobilisables et leurs modalités

INDICATEURS DE REALISATION

- Mise en place d'une information claire sur les dispositifs accessibles
- Nombre de projets structurants
- Nombre de projets déposés dans le cadre des différents appels à projets nationaux et européens

PILOTE

Conseil régional

COMITE ASSOCIE

AVRIL 2015

Fiche cadre 6 : Améliorer l'adéquation
entre produits et marchés

AVRIL 2015

Action 6.1 : Mettre en place des actions collectives permettant d'améliorer la performance industrielle, logistique et environnementale des IAA bretonnes

ENJEUX ET OBJECTIFS

Renforcer la compétitivité des IAA bretonnes, en particulier des PME, est un enjeu essentiel. Cet enjeu repose sur de nombreux facteurs sur lesquels les pouvoirs publics peuvent accompagner la montée en compétence des entreprises au travers notamment d'actions collectives.

Parmi ces facteurs, certains sont prépondérants en Bretagne. En particulier, de part son éloignement géographique, la logistique revêt une importance fondamentale. Les IAA représentent 44% des flux sortants de Bretagne avec 8,7 millions de tonnes de produits. Ces flux sont transportés à plus de 97% par la route.

Le contrat de filière IAA avait déjà posé le constat du transport et de la logistique en posant la problématique d'une répartition équilibrée des IAA sur le territoire breton, une intermodalité développée, la réduction des problématiques de rupture de charges, l'amélioration de la productivité de la chaîne logistique et du bilan CO2 du transport des produits agroalimentaires bretons, des schémas logistiques « durables » privilégiés. Le Plan Régional d'Action Logistique insiste depuis son adoption fin 2013 sur la nécessité pour les entreprises de s'organiser pour retrouver des marges de manœuvres dans la sortie de leurs produits finis. L'étude « Logistique IAA » menée par BDI en 2013- 2014, a permis de mieux comprendre les stratégies, les problématiques logistiques et les attentes de l'ensemble des acteurs de la filière agroalimentaire (industriels, distributeurs, transporteurs) afin d'anticiper les besoins futurs, de faire émerger des schémas logistiques partagés et d'impulser des plans d'actions mobilisateurs capables de hisser les IAA bretonnes à un haut niveau de performance malgré leur éloignement géographique.

Il s'agit donc de redonner des marges de manœuvres pour les industriels IAA du territoire breton dans leur relation avec les grands acteurs de la distribution ou de la RHD, en les incitant à reprendre en main la compétence logistique et en étant offreur de solutions (coût, logistique, taux de service, maîtrise de la supply chain ...) pour leurs clients.

Autre domaine fondamental, l'engagement des IAA bretonnes dans des démarches vertueuses de RSE et d'efficacité énergétique revêt plusieurs enjeux. Un enjeu immédiat de compétitivité tout d'abord, l'énergie par exemple représente un poste de dépense conséquent pour les IAA et la maîtrise de ces coûts représente un gisement de compétitivité majeur. Une meilleure gestion des déchets, des transports peut également apporter des économies conséquentes.

L'engagement des IAA dans ces démarches est également fondamental pour l'image du secteur, son attractivité et la valorisation des produits. Il ne s'agit pas de faire ce que l'on appelle communément du « greenwashing » mais bien de s'engager dans des démarches dans des démarches respectueuses du territoire et valorisantes pour l'entreprise et ses salariés.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les pouvoirs publics soutiendront des actions collectives basées sur une alternance d'ateliers collectifs et de suivis individuels auprès de PME IAA bretonnes (dans certains domaines particuliers comme l'environnement ces actions collectives pourront concerner toutes les tailles d'entreprises).

Ces actions se focaliseront sur des domaines prioritaires identifiés par les acteurs bretons et pour lesquels il n'existe pas de dispositifs existant adaptés. Les porteurs de ces actions collectives pourront être sélectionnés via des appels à manifestation d'intérêt.

Un comité spécifique Actions Collectives sera mis en place afin de déterminer ces domaines prioritaires et d'examiner les projets dans le cadre des AMI.

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre d'actions collectives soutenues
- Nombres d'IAA bretonnes impliquées
- Indicateurs spécifiques selon le domaine retenu

PILOTE

Conseil régional

COMITE ASSOCIE

Actions Collectives

AVRIL 2015

Action 6.2 : Renforcer la valorisation commerciale des productions bretonnes sur les marchés domestiques

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le Pacte d'Avenir pour la Bretagne met en avant « le pilotage par le marché : produire ce qui se vend, et non l'inverse, devra encore être renforcé ». Il est encore signalé « les acteurs de la filière alimentaire bretonne ont parfois une vision trop segmentée de leur rôles respectifs : les producteurs produisent, les transformateurs transforment, les distributeurs distribuent.... (). Il faut donc renforcer la coordination des acteurs, davantage tournée vers le marché, du circuit court à l'exportation en passant par la GMS, la RHD, les circuits spécialisés.... »

La Bretagne agricole et agroalimentaire, sait produire, transformer, transporter..., mais doit encore « mieux vendre ».

Par ailleurs, la demande des consommateurs est multiple et les démarches d'excellence qui sont associées : sanitaire, sécurité alimentaire, gustative, nutritionnelle, marques ou encore appellations d'origine encore trop peu développées en Bretagne. Ces démarches ne doivent plus être opposées, mais sont complémentaires, pour des demandes multiples de consommateurs multiples.

Il s'agit donc de « Mieux Vendre » pour récupérer de la valeur sur le produit alimentaire vendu au consommateur, et donc des marges pour l'ensemble des maillons de la filière alimentaire. Il est pour cela indispensable d'améliorer l'image des produits alimentaires bretons et aussi de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire bretonne (« passer du savoir-faire au faire-savoir »).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit donc d'amplifier les actions menées dans le cadre des programmes « Mieux vendre » et « Mieux vendre en RHD » portés par le réseau des CCI et qui s'achèvent en 2014 au travers de nouvelles actions collectives (voir action 6.1).

Il s'agit également d'accompagner les IAA bretonnes dans les salons agroalimentaires, de participer à l'obtention et au développement de signes officiels de qualité et d'origine et plus généralement d'encourager les démarches de démarcation.

L'action visera également à participer à la structuration des circuits de proximités et du renforcement du lien entre producteurs / transformateurs locaux et consommateurs.

INDICATEURS DE REALISATION

Nombre d'IAA bretonnes inscrites dans ces démarches.

PILOTE

Conseil Régional

Le réseau des CCI, porteur des opérations « Mieux Vendre »

COMITE ASSOCIE

Comité Action Collectives

AVRIL 2015

Action 6.3 : Renforcer l'accompagnement à l'export des IAA dans le cadre du PRIE

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le développement à l'international des entreprises bretonnes demeure encore faible au regard des potentialités de la région et une marge de croissance non négligeable des entreprises exportatrices est possible, notamment pour les entreprises du secteur agroalimentaire. Sous l'impulsion de la Ministre du Commerce extérieur, chaque région s'est dotée d'un Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE). Il a vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs de l'international au service des PME et ETI bretonnes. Le PRIE breton, signé le 8 juillet 2013, s'inscrit dans le cadre de la SRDEII régionale. Il témoigne de l'engagement de l'ensemble des partenaires régionaux signataires de se coordonner pour atteindre des objectifs communs sur la durée : sensibiliser davantage d'entreprises aux enjeux de l'internationalisation, accompagner les entreprises déjà présentes à l'international pour franchir un cap dans leur stratégie export, conforter le lien entre l'accompagnement à l'innovation et l'accompagnement à l'international, mais aussi travailler à l'optimisation des données export des entreprises bretonnes afin d'évaluer les effets des actions du PRIE.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'Open de l'International qui rassemble, une fois par an, sur une même journée, l'ensemble des acteurs de l'écosystème s'est tenu pour la seconde fois en 2014. Il constitue une des premières avancées significatives du PRIE.

La synchronisation des acteurs bretons se poursuivra à partir de 4 leviers :

- Une communication commune auprès des entreprises : construction en concertation du programme régional des actions collectives à l'international. Bretagne commerce international accompagne les entreprises des IAA bretonnes sur près d'une vingtaine de salons dont notamment le salon *Anuga* à Cologne, le *Gulfood* à Dubaï ou encore le *Food and Hotel Asia* à Jakarta. En 2014, ce sont une centaine d'entreprises des IAA qui ont été accompagnées sur ces missions collectives. La communication commune passe également par la poursuite de « l'open de l'international » qui rassemble sur une journée l'écosystème dédié à l'international, mais aussi par la poursuite de la promotion de la marque Bretagne.
- Une optimisation de l'accompagnement des entreprises à l'international : clarification et amélioration de l'offre de services et des compétences disponibles en Bretagne, détection commune et coordonnée des entreprises cibles.
- L'organisation d'un partage d'informations : à partir d'un intranet collaboratif dédié aux dispositifs régionaux. Il permettra de coordonner et d'optimiser la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises agroalimentaires bretonnes.
- L'organisation de rencontres formalisées à partir de 3 instances : un comité stratégique annuel chargé de l'évaluation et des orientations des actions et des outils du PRIE, un comité opérationnel d'internationalisation constituant l'approche terrain de suivi des entreprises cibles, un comité pour l'internationalisation des entreprises innovantes (2 fois par an) pouvant réunir, selon les thématiques, les signataires du PRIE ou d'autres partenaires (pôles de compétitivité, INPI, douanes...). Une réunion thématique sur l'accompagnement spécifique des entreprises agroalimentaires bretonnes à l'international pourrait être organisée.

INDICATEURS DE REALISATION

- Organisation annuelle de l'open de l'international,

- Mise en place d'un intranet de partage de données,
- Indicateurs de suivi et de performance sur l'internationalisation des entreprises du secteur agroalimentaire.

PILOTE

Conseil régional

COMITE ASSOCIE

PRIE

AVRIL 2015

Action 6.4 : Réduire le gaspillage alimentaire

ENJEUX ET OBJECTIFS

« Lutter contre le gaspillage, ça n'est pas moins manger, c'est mieux consommer et mieux manger. C'est aussi redonner à l'alimentation et au travail de ceux qui la produisent leur juste valeur ». Tel est l'objectif que s'est fixé le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire publié le 14 juin 2013. L'enjeu de cette fiche est d'impliquer tous les acteurs agricoles et alimentaires dans la réduction du gaspillage alimentaire en Bretagne.

Il s'agit de décliner pour les secteurs agricole et agro-alimentaire en région Bretagne 4 des 11 mesures du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, à savoir :

- **Mesure 3 : Des formations sur ce thème dans les lycées agricoles et les écoles hôtelières dès la rentrée 2014**
- **Mesure 4 : Clauses relatives à la lutte contre le gaspillage dans les marchés publics de la restauration collective**

Le déploiement du dispositif interministériel de formation « Plaisir à la Cantine » au niveau des lycées et collèges publics et privés de Bretagne a été lancé ainsi qu'un appel à projets commun DRAAF ADEME sur la lutte contre le gaspillage alimentaire ouvert de mars à mai 2014.

- **Mesure 5 : Une meilleure connaissance du cadre législatif et réglementaire sur la propriété et la responsabilité lors d'un don alimentaire**

Une sensibilisation des OP légumières pour mettre en œuvre les dons alimentaires dans le cadre des retraits de marchés a été initiée et des guides sur les dons alimentaires ont été diffusés. Un travail a également été mené avec SOLAAL et la filière œuf pour inciter aux dons aux associations d'aide alimentaire.

- **Mesure 7 : La mesure de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la responsabilité sociale des entreprises**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mesure 3 : Des formations sur ce thème dans les lycées agricoles et les écoles hôtelières dès la rentrée 2014, il sera proposé aux établissements agricoles et à leurs enseignants d'aborder le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de la valeur de l'alimentation au cours de l'année scolaire. Le certificat de spécialisation « restauration collective » délivré par les lycées agricoles intègre d'ores et déjà la thématique du gaspillage alimentaire. Des modules relatifs à la restauration collective sont également en cours d'élaboration et incluront la thématique du gaspillage alimentaire.

Sur le plan régional, l'Etat veillera à ce que les établissements d'enseignement agricole intègrent cette démarche qui pourra ensuite être étendue aux écoles hôtelières et aux temps scolaires des écoles et établissements relevant de l'éducation nationale, en s'inspirant du module « Gaspillons moins, mangeons mieux ! » du dispositif national « Plaisir à la cantine » d'ores et déjà menée dans les collèges et les lycées de plusieurs régions. L'Etat encouragera également de telles démarches au sein des établissements d'enseignement supérieur en Bretagne.

Mesure 4 : Clauses relatives à la lutte contre le gaspillage dans les marchés de la restauration collective.

Le code des marchés publics prévoit déjà la possibilité d'inscrire dans ces marchés des clauses relatives à l'environnement et au développement durable. C'est une démarche encouragée par les nations unies et l'union européenne.

Au niveau national, l'Etat s'est engagé à prendre les dispositions nécessaires, réglementaires, par convention avec les différents acteurs, et législatives le cas échéant, pour que des clauses relatives au gaspillage alimentaire soient incluses dans les marchés publics de la restauration collective. ces clauses pourront concerner : l'approvisionnement, la taille des portions et la possibilité d'acheter des portions adaptées aux convives, la sensibilisation des clients, équipes et convives, les processus de préparation des repas. L'Etat s'engage également à sensibiliser les clients (donneurs d'ordre) de la restauration collective à la nécessité de mettre en place des mécanismes qui permettent de mieux prévoir le nombre de convives, l'incertitude sur ce sujet étant source d'un important gaspillage.

Sur le plan régional, l'Etat veillera à sensibiliser les clients (donneurs d'ordre) de la restauration collective (tant publique que privée), notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux, dispositif annoncé en octobre 2014 par Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF)

Mesure 5 : Une meilleure connaissance du cadre législatif et réglementaire sur la propriété et la responsabilité lors d'un don alimentaire.

Les acteurs qui sont en mesure de pratiquer le don alimentaire ont souhaité que l'Etat éclaircisse la question du transfert de propriété et de responsabilité lorsqu'elles pratiquent de tels dons, afin de pouvoir le faire en toute confiance. Les associations d'aide alimentaire ont également souhaité, afin de faciliter leurs relations avec les différents acteurs de la chaîne alimentaire. L'Etat fera en sorte que les partenaires disposent d'une meilleure connaissance de l'ensemble des règles relatives au transfert de propriété et de responsabilité lors d'un don alimentaire, et il facilitera le don des produits alimentaires faisant l'objet d'un retrait pour non-conformité mineure. L'Etat s'assurera également, dans le domaine de la transformation liée au don alimentaire, de la bonne application des guides de bonnes pratiques d'hygiène et du respect des règles sanitaires. Il mettra enfin à disposition des professionnels des procédures pour faciliter le don alimentaire.

Sur le plan régional, l'Etat s'engage à susciter les dons alimentaires en mobilisant tous les acteurs (structures susceptibles de pratiquer des dons alimentaires et structures d'aide alimentaire et/ou impliquées dans des actions de solidarité alimentaire), et y diffuser les bonnes pratiques relatives aux dons alimentaires (guides, partage des retour d'expérience)

Mesure 7 : La mesure de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la responsabilité sociale des entreprises

Les entreprises qui ont à rendre compte en matière de RSE mentionnent dans leur rapport les mesures de prévention des déchets, notamment en ce qu'elles concernent le gaspillage alimentaire. Toutes les entreprises bretonnes et les autres partenaires seront encouragés à créer également des indicateurs relatifs au gaspillage alimentaire. Les indicateurs seront adaptés au type d'entreprises et d'activité.

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre d'établissements d'enseignement ayant mis en place des formations sur le gaspillage alimentaire à compter de septembre 2014.
- A partir de 2015, recenser le nombre de restauration collective de l'enseignement secondaire (public et privé) disposant d'un « plans de lutte contre le gaspillage alimentaire » (puis en fonction du retour d'expérience, le recensement sera étendu aux autres secteurs de la restauration collective : enseignement du premier degré, secteur hospitalier, secteur socio médicale, restauration collective en entreprise, ..)

- Mise en place d'une méthodologie pour valider les « plans de lutte contre le gaspillage alimentaire » et assurer un suivi régional de la réduction des déchets alimentaires en restauration collective.
- Quantifier et assurer un suivi des dons alimentaires (tonnes) par année à partir de 2015.
- Nombre d'entreprises en Bretagne rendant compte en matière de RSE des mesures de prévention des déchets, notamment en ce qu'elles concernent le gaspillage alimentaire

PILOTE

DRAAF

ACTEURS ASSOCIES : collectivités territoriales (CG, CR), ADEME, ABEA, COOP de France OUEST, SOLAAL, les principaux réseaux des associations d'aide alimentaire (Association de la Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Secours Populaire et Croix Rouge Française). Association des Maires de France (AMF)

AVRIL 2015

Fiche cadre 7 : S'appuyer sur le potentiel
humain pour rebondir

AVRIL 2015

Action 7.1 : Soutenir l'installation des agriculteurs –agricultrices et la transmission des exploitations sur l'ensemble du territoire

ENJEUX ET OBJECTIFS

Avec 6 339 jeunes installés avec les aides de l'Etat entre 2000 et 2010, la Bretagne est la première région française pour l'installation en agriculture.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a fixé le cap de la promotion d'agricultures diverses, durables et performantes, créatrices de valeur ajoutée et d'emplois sur l'ensemble des territoires. L'installation de nouveaux agriculteurs, génératrice d'emplois directs et induits, devra faire l'objet d'actions de promotion et d'attractivité des métiers compte tenu des besoins de ce secteur d'activité en Bretagne (cf. 7.5).

Les assises de l'installation qui se sont tenues en 2013, ont fait émerger 3 propositions :

- La politique de l'installation doit être pilotée et coordonnée de manière plus forte par l'échelon régional : l'institutionnalisation du CRIT apparaît nécessaire à l'image des Commissions Départementales d'Orientation de l'Agriculture (CDOA),
- Les principaux critères à prendre en compte pour l'accès aux aides à l'installation doivent être la viabilité économique du projet ainsi que le professionnalisme du porteur de projet,
- L'ensemble des intervenants dans l'accompagnement de l'installation doit être professionnalisé.

Il s'agit de répondre à l'enjeu de l'installation, dans toute la diversité de l'agriculture bretonne, en favorisant l'accès au métier d'agriculteur pour tous.

Afin de pouvoir piloter et suivre l'ensemble des programmes proposés dans le cadre de cet axe, il sera recherché une mise en cohérence et un partage des observatoires IAA et Emploi-Formation-Installation-Transmission avec l'ensemble des acteurs, en appui sur des indicateurs de suivi, d'évaluation et de prospectives pertinents.

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Les travaux engagés dans le cadre des assises ont été à l'initiative de réflexion qui doivent être menées sur :

- **Outils financiers** : poursuivre les réflexions menées par la filière porcine en matière de financement et de garantie,
- **Accompagnement** : poursuivre le travail sur l'accompagnement de l' « émergence »,
- **Transmission** : travailler à la mise en place d'un Point Info Transmission (la Bretagne souhaitant être une région expérimentale),
- **Foncier** : améliorer les relations Répertoire Départementale Installation/SAFER, rédiger un guide régional de la gestion du foncier.

INDICATEURS DE REALISATION

Les observatoires présents sur la filière Alimentaire pourront être mobilisés pour assurer le suivi des indicateurs de réalisation

Evolution du nombre d'installations en Bretagne

- Diversité des projets accompagnés
- Nombre d'inscription au RDI
- Taux de renouvellement installation / cessation
- Profils des nouveaux installés (origines, genres,...)

PILOTE

DRAAF et Conseil Régional.

COMITE ASSOCIE

Comité Régional Installation Transmission

CREF Comité Régional Emploi Formation – Installation - Transmission

Comité de suivi de la Charte du Réseau Transmission

AVRIL 2015

Action 7.2 : Création et mise en œuvre de l'instance de dialogue social spécifique aux IAA

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le travail réalisé depuis 2013 par l'ABEA et les organisations syndicales de salariés, consiste à :

- Inscrire le projet de structuration d'une instance régionale de dialogue social régional dans le cadre de la Conférence sociale régionale interprofessionnelle.
- Réfléchir aux enseignements à retirer des situations d'entreprises en difficultés.

En parallèle, les premiers travaux d'analyse des conditions d'émergence de pratiques d'un dialogue social de qualité ont été effectués par la Commission sociale de l'ABEA.

Contribuer à l'anticipation des mutations économiques et sociales en visant à créer entre les partenaires sociaux des habitudes de communication et de travail.

Mettre en œuvre un lieu régional de concertation et d'échanges entre les représentants des entreprises agroalimentaires et les représentants des salariés.

Rechercher une meilleure articulation et une complémentarité entre les observatoires de l'amont et de l'aval de la filière, en terme d'indicateurs de suivi et de prospectives (besoins emploi – compétence, installation et salariat) et de partage des analyses.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Poursuite de la définition des conditions de fonctionnement d'un lieu et d'une instance de dialogue au niveau régional et mise en place d'une instance de concertation.

En résumé, les idées et propositions émises pourraient être regroupées en 4 grands thèmes :

- Elaboration d'un programme de travail fondé sur l'identification et le décryptage d'expériences positives de dialogue social,
- Réflexion, analyse stratégique des mutations du secteur dans un objectif d'anticipation et d'adaptation. L'impact de ces mutations sur les besoins de compétences et l'emploi devrait également y être intégré,
- Développement de la notion d'innovation sociale et d'expérimentation en initiant des actions associant les partenaires sociaux dans l'objectif de diffuser les résultats au plus grand nombre. Dans cet esprit, des dispositifs ou des programmes s'adressant aux entreprises et aux salariés pourraient être initiés.
- Participer au pilotage régional des questions de formation du secteur agroalimentaire.

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre d'actions initiées à partir de cette instance en matière de dialogue social
- Structuration d'une démarche d'observation des emplois-formation en appui à la définition des orientations stratégiques régionales en matière d'offre de la formation professionnelle, portée par le Conseil régional

PILOTE

ABEA et organisations syndicales de salariés

COMITE ASSOCIE

CREFOP- Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

Il a pour mission d'organiser la concertation entre les acteurs des politiques d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles pour coordonner leurs actions, et assurer en particulier la cohérence des programmes de formation, d'évaluer les politiques régionales d'emploi, de formation et d'information et d'orientation professionnelle et leurs conditions de mise en œuvre et d'émettre un avis notamment sur la carte régionale des formations professionnelles initiales et les normes qualités s'imposant aux organismes participant au service public de l'orientation.

Il est co-présidé par l'Etat et la Région, par les organisations syndicales de salariés et employeurs (Vice-Présidence), les organisations consulaires, des opérateurs et experts.

COPAREF – Comité Paritaire Interprofessionnel pour L'emploi et la Formations

Il assure le déploiement des politiques paritaires définies par les accords nationaux interprofessionnels en matière de formation et d'emploi, en coordination avec les autres acteurs régionaux. Il émet des avis et propositions aux CREFOP.

Il est composé des représentants des organisations professionnelles d'employeurs et représentants des organisations syndicales de salariés, représentatives au niveau national et interprofessionnel.

Le contrat d'objectif emploi formation

Les comités de suivi des Edecs

AVRIL 2015

Action 7.3 : Renforcer l'accompagnement des salariés, des exploitants agricoles et des futurs actifs par la formation pour répondre aux besoins en emplois de la filière

ENJEUX ET OBJECTIFS

Les innovations, les mutations de l'Agriculture, l'automatisation de la production, la concurrence accrue entre les fabricants, les évolutions réglementaires, les fusions-absorptions sont autant de facteurs qui ont des incidences quantitatives et qualitatives sur l'emploi.

Dans un tel contexte, une stratégie concertée articulant dimension économique et industrielle, d'une part et gestion des ressources humaines du secteur d'autre part, est fondamentale pour en assurer l'adaptation aux évolutions décrites précédemment et renforcer les qualifications de ses entreprises et de leurs salariés. Il est par conséquent fondamental de maintenir et renforcer la formation des salariés et des chefs d'entreprises.

Ces enjeux concernent également les agriculteurs avec les mutations de l'Agriculture vers de nouveaux types de production, des enjeux sur l'environnement, la réforme de la PAC, la volatilité plus grande des prix dans un contexte mondialisé De plus le recensement agricole de 2010 nous rappelle que la population agricole vieillit (âge moyen de 47 ans, 50 % des chefs d'exploitation âgés de 50 ans et plus). Cette profession, compte tenu de certaines difficultés économiques, d'une relative pénibilité, voit environ 30 % de départs précoces chaque année, soit 500 à 800 cessations « anticipées ». Si ce départ est parfois un choix, il résulte la plupart du temps de difficultés économiques et/ou de santé qui nécessitent des réponses adaptées.

Par ailleurs les besoins prospectifs en emplois salariés nécessitent l'entrée de nouveaux actifs en agriculture pour pouvoir répondre quantitativement aux besoins de la filière.

Il s'agit donc de favoriser la compétitivité des entreprises de la filière par la montée en compétence des salariés et exploitants agricoles, notamment pour des nouveaux procédés (dont intégration des technologies numériques). De mieux sensibiliser les chefs d'entreprise et les responsables RH aux mutations économiques et à l'anticipation des compétences nécessaires de leurs salariés, de renforcer la sécurisation des parcours professionnels des salariés en leur permettant de disposer de compétences reconnues et transférables dans d'autres filières. Il s'agit également d'anticiper et de prévenir les départs précoces des exploitants agricoles en accompagnant les reconversions dans les meilleures conditions vers le salariat agricole ou non agricole notamment.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le renforcement de la formation dans la filière alimentaire doit favoriser les objectifs stratégiques suivants dans le cadre du P3AB : (Rajouté le triple objectifs Agri :Env, Social,Performance)

- 1-Acquisition des savoir-faire fondamentaux : Action nationale N°2
- 2-Favoriser les démarches d'anticipation dans les entreprises
- 3-Favoriser les actions pour la filière alimentaire dans les territoires
- 4-Favoriser l'acquisition de compétences qualifiantes
- 5-Favoriser la formation pour la mobilité des salariés

Les différents OPCA présents sur la filière alimentaire seront mobilisés collectivement pour favoriser la formation. Des actions concertées entre les OPCA pourraient être proposées. De même les points d'accueil formation pourront être un outil de premier niveau dans le secteur agricole.

Suivi des diagnostics qui sont réalisés en entreprise pour assurer le suivi et proposer avec l'OPCA un plan d'action concret

Mettre dans les annexes : Préparer avec les OPCA concernés les réponses concertées à l'AAP FPSPP sur les mutations économiques pour accompagner au mieux les transitions professionnelles des salariés des territoires.

Mise en place d'actions de formation des salariés et des futurs actifs dans le cadre de la charte des industries agroalimentaire mais aussi dans le cadre d'actions territoriales spécifiques notamment sur le maintien des activités agricoles.

Inciter et accompagner les entreprises à développer des actions de formation sur les savoirs de base, sur l'intégration et l'accompagnement de nouveaux salariés, sur les formations qualifiantes et/ou certifiantes transférable à d'autres entreprises toutes filières confondues.

Développer l'aide au remplacement des salariés et des futurs actifs dans les TPE et les exploitations agricoles. Des rapprochements vont être opérés auprès des entreprises de travail temporaire ou bien encore auprès de groupements d'employeurs.

Mise en place d'actions d'information, de sensibilisation et d'orientation pour promouvoir la mixité des métiers en agriculture dans les guichets multipartenaires en lien avec les PAI (Point Accueil Installation) Réseau Transmission et guichet emploi formation en partenariat avec les prescripteurs chargés de l'orientation professionnelle (pôle emploi, maisons de l'emploi et de la formation, missions locales, cio, AEFS, ...

Plus spécifiquement en direction des agriculteurs, il s'agit de renforcer la détection, la prévention, l'accompagnement, l'orientation et le suivi des agriculteurs en situation fragile. Des dispositifs pourront être mobilisés pour ce public cible.

Ces actions feront l'objet d'un suivi particulier et d'une mobilisation spécifique des entreprises des territoires des plateformes d'appui aux mutations économiques.

INDICATEURS DE REALISATION

Les observatoires présents sur la filière Alimentaire pourront être mobilisés pour assurer le suivi des indicateurs de réalisation

Nombre de salariés formés ainsi que ceux qui font l'objet de reconnaissance (CQP)

Part des bas niveaux de qualifications dans les actions de formation,

Part des formations sur les savoirs fondamentaux

Nombre de chefs d'exploitation accompagnés

PILOTE

DIRECCTE (DRAAF pour la partie chefs d'exploitation)

REGION (CPRDF et FEADER)

Partenaires Sociaux OPCA

COMITE ASSOCIE

CREFOP

COPAREF/Instance de dialogue Social

Comité de pilotage Charte IAA

Comité Edec Agricole

Comité Edec Avicole

CREF

AREFA

Contrat Objectif Emploi-Formation Agriculture

Ces comités pourraient faire l'objet d'une approche élargi pour avoir une vision plus globale sur la formation des salariés en agroalimentaire et agricole. Il fonctionnera en lien étroit avec l'instance de dialogue social spécifique aux IAA.

AVRIL 2015

Action 7.4 : Développer l'insertion des jeunes dans la filière (alternance, emplois d'avenir, contrats de génération et tous autres dispositifs)

ENJEUX ET OBJECTIFS

La filière alimentaire a résisté au mouvement de désindustrialisation qui a frappé d'autres secteurs, son potentiel de développement est réel. Néanmoins, certains métiers de l'alimentaire se heurtent à un déficit d'image et à une faible attractivité, notamment chez les jeunes. Cette situation conduit à des difficultés de recrutement sur certains emplois au sein des entreprises de la filière alimentaire. A l'inverse, certaines entreprises, confrontées à des difficultés structurelles ou conjoncturelles, doivent s'adapter. Le contexte économique général rend nécessaire l'amélioration de l'employabilité des salariés et la construction des passerelles entre les secteurs de la filière.

La filière fait le choix de :

- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par la voie de l'alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation) ;
- Développer des actions contribuant à une meilleure attractivité des secteurs de la filière alimentaire, agricole et de leurs métiers, ainsi que des sensibilisations permettant la découverte des entreprises et de leurs activités.
- Anticiper le remplacement des futurs retraités par les jeunes (Contrats de génération)
- S'appuyer sur tous dispositifs favorisant l'insertion des jeunes dans la filière (Contrats aidés, emplois d'avenir sur la partie agricole en Bretagne,...)

Ces actions d'attractivité, de promotion et d'insertion dans les métiers de l'agriculture sont à renforcer vis-à-vis des publics « non issus du milieu agricole » compte tenu des besoins en emploi et des nombreux départs attendus au sein des exploitations agricoles.

La filière s'est engagée au niveau national à former et recruter 150 000 jeunes en alternance sur la période 2014-2017(en contrats de professionnalisation et d'apprentissage).

Pour se faire, il s'agit de :

- Expérimenter des modalités permettant de développer le contrat d'alternance pour les niveaux IV et V ;
- Développer des partenariats pédagogiques entre les établissements de formation et les entreprises ;
- Rapprocher les rythmes scolaires de l'alternance de ceux de l'entreprise ;
- Travailler sur les conditions d'accès des apprentis mineurs (à partir de 16 ans) ;
- Ouvrir la préparation opérationnelle à l'emploi notamment aux jeunes par la mise en place de formations leur permettant d'accéder dans un 2ème temps aux contrats en alternance ;
- Accompagner la mobilité géographique des alternants en développant des partenariats avec des organismes nationaux ou territoriaux en matière de logement et de transport (notamment l'accès au permis de conduire).

Il est annoncé au niveau national dans le cadre du contrat de filière la mise en œuvre d'un plan alternance par OPCALIM. Il conviendra d'être attentif à son application en région Bretagne.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Suivre et développer les outils disponibles pour favoriser la sensibilisation, l'intégration et l'embauche des jeunes dans la filière Alimentaire et agricole (Alternance, contrats pro, Emplois d'Avenir, contrat de génération). Pour cela un suivi particulier pourrait être proposé au sein des différentes instances en charge du suivi des outils publics sur cette thématique. Dispositif d'accueil de jeunes ou adultes non issus du milieu agricole dans le cadre de l'alternance et le développement des contrats de génération et contrats d'avenir.

Professionnaliser la fonction tutorale pour améliorer la qualité de l'accompagnement des candidats s'insérant en Agriculture.

Constitution d'un réseau d'accueil régional d'Agriculteurs, agricultrices et de salariés labellisés pour leur permettre d'assurer une ou plusieurs fonctions tutorales auprès des publics ayant un projet professionnel en agriculture (apprentissage, contrat de professionnalisation, maître exploitant, dispositif de formation état région, intervenant centre de formation adulte)

...

- Conception d'outils de positionnement et de validation d'expériences à la fonction d'accueillant
- Formation de conseillers et conseillères chargés du positionnement à la prise en main des outils
- Validation des grilles de positionnement par les différents prescripteurs (draaf, fond d'assurances formation, conseil régional et organisations professionnelles agricoles)
- Conception du dispositif d'accompagnement complémentaire : offre de formation modulaire, prestations individuelles, etc...
- Conception d'une base de données numériques d'enregistrement des Agriculteurs, Agricultrices ou Salariées labellisés
- L'évaluation des acquis des différents publics par les tuteurs et l'accompagnement de la personne dans son projet professionnel
- Etude des conditions de gratification des professionnels accueillants

La réalisation d'actions communes et coordonnées sur la cible jeune (de la ferme à la transformation puis de la vente) de connaissance et de formation (alternance ?) sur les différents secteurs de la filière pourraient être développés notamment sur des territoires.

INDICATEURS DE REALISATION

Les observatoires existants sur la filière Alimentaire pourront être mobilisés pour assurer le suivi des indicateurs de réalisation

- Mis en place d'un éventuel suivi filière alimentaire spécifiques au sein des différents comités de suivi de la thématique.
- Application en Bretagne du plan alternance porté par OPCALIM
- Nombre de contrats pro financés et suivis par les OPCA
- Nombre de contrats d'Apprentissage et Suivi de l'insertion des jeunes
- Emplois d'avenir : Suivi sur secteur agricole éligible à la mesure
- Nombre de demandes d'aide dans le cadre du Contrat de génération dans la filière alimentaire
- Nombre de tuteurs formés et labellisés sur la filière alimentaire

PILOTE

DIRECCTE
REGION
OPCA

COMITES ASSOCIES

Lien avec l'action 7.5 (attractivité)

CREFOP – Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Oriention Professionnelles
Comité de suivi des contrats de génération
CREF agriculture
CPRE

AVRIL 2015

Action 7.5 : Renforcer l'attractivité de la filière

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'image de l'agroalimentaire et plus globalement de l'agriculture et de ses métiers, la « concurrence » avec les autres secteurs fortement utilisateurs de main d'œuvre, la forte saisonnalité de certaines filières et les conditions de travail conjuguées localement à une tension du marché du travail concourent à rendre très difficile la réponse aux besoins de recrutement des IAA bretonnes et des exploitations agricoles. Ces difficultés touchent autant les métiers spécifiques du secteur que les métiers « transversaux ».

Il est nécessaire que toute la filière adopte un plan stratégique pour travailler sur son attractivité en jouant la carte de la qualité. Elle doit être accompagnée pour développer des produits de qualité, en s'appuyant sur leurs savoir faire et leurs compétences. Les labels existants peuvent être un des outils mis à disposition de la filière.

Dans un secteur souffrant le plus souvent d'un déficit d'image concernant ses métiers, les entreprises agricoles et agroalimentaires Bretonnes vont être confrontées dans les années à venir à plusieurs difficultés importantes : recruter et intégrer de nouveaux actifs dans un contexte démographique très défavorable, intégrer et fidéliser des personnels qui expriment de plus en plus des besoins en matière de conditions et d'intérêt au travail...

Il s'agit donc de sensibiliser les responsables RH du bien fait de la formation à la polyvalence pour ainsi prévenir les TMS, anticiper les mouvements de main d'œuvre lors des départs, donner une meilleure connaissance aux salariés à l'ensemble des problématiques rencontrées lors de la fabrication du produit, et non seulement la connaissance de son poste. Renforcer l'attractivité du secteur implique d'améliorer les conditions de travail, de réduire la pénibilité pour favoriser le maintien dans l'emploi des salariés et prévenir la désinsertion professionnelle.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'attractivité de la filière alimentaire pourrait s'aborder selon 3 approches :

1-Attractivité par des actions d'amélioration des pratiques RH dans les entreprises

Pistes :

-Créer et diffuser un outil d'autodiagnostic de l'attractivité des entreprises agroalimentaires en particulier les PME, de diagnostiquer et d'optimiser leurs pratiques en matière d'attractivité (gestion des ressources humaines, communication interne et externe, approches de développement durable...). Le diagnostic a pour objet d'établir un scoring sur plusieurs items (Attractivité / Recrutement / Intégration / Fidélisation...) et de restituer à l'entreprise son positionnement, accompagné d'une recommandation d'actions prioritaires en fonction de ses enjeux.

-former des ambassadeurs –tuteurs au sein des entreprises IAA et agricoles, Atelier de formation ambassadeur – tuteur proposé aux entreprises AA.

2-Attractivité par l'amélioration des conditions de travail

Pistes :

Actions de prévention des TMS vont être menées en lien avec la CARSAT.

Des clubs d'entreprises initient déjà des actions de prévention des risques. Un système de parrainage pourrait être mis en place pour permettre à d'autres entreprises de rentrer dans le dispositif.

- 3-Attractivité par des actions de promotion et d'information sur la filière et les métiers
- Renforcer l'attractivité de la filière et de ses métiers au travers des actions de communication (journées portes ouvertes, forum jeunes), de sensibilisation des acteurs relais (établissements scolaires, pôles et maisons de l'emploi, missions locales...) et de la participation des représentants de branche à des actions d'information sur le secteur et ses métiers (Olympiades des métiers, journées portes ouvertes, salons, forum, ...) auprès des publics et des acteurs du SPRO (Service Public Régional d'Orientation).
 - Concevoir des outils de communication de promotion des métiers de l'agriculture et de l'industrie.
 - la réalisation d'actions communes et coordonnées de promotion des métiers des secteurs de la filière (de la ferme à la transformation puis de la vente) pourraient être développées notamment sur des territoires.

INDICATEURS DE REALISATION

Nombre d'actions de promotion des métiers des secteurs de la filière
Nombre d'entreprises participant à chaque démarche
Réduction du turn-over au sein des IAA
Nombre de jeunes intégrant les formations de la filière (voir action 7.4)

PILOTE

DIRECCTE
REGION (Informations sur les métiers)

COMITES ASSOCIES

Comité de pilotage Charte IAA
Comité Edec Agricole
Comité Edec Avicole

Ces comités pourraient faire l'objet d'une approche élargie pour avoir une vision plus globale sur la formation des salariés en agroalimentaire. Il fonctionnera en lien étroit avec l'instance de dialogue social spécifique aux IAA.

Thème 8 : Structuration des filières

AVRIL 2015

Action 8.1 : Se doter de stratégies partagées à l'horizon 2020 pour l'ensemble des filières bretonnes

ENJEUX ET OBJECTIFS

Comme une bonne partie de l'industrie française, depuis plus de 10 ans, l'agroalimentaire breton fait face avec difficulté au changement d'échelle de ses marchés et donc de sa concurrence. Elargissement européen et surtout mondialisation ont largement remis en question la plupart des filières : volaille, porc, produits de la mer, légumes frais et transformés.... La production a stagné voire régressée, sous l'effet de l'affaiblissement des marges financières des entreprises agricoles et agroalimentaires.

En 2013, ce lent processus de dégradation a semblé s'accélérer avec la série de difficultés et de restructurations de plusieurs entreprises importantes : Doux, Gad, UKL, Marine Harvest....., avec des conséquences d'abord dramatiques pour l'emploi.

Si ces difficultés étaient largement pressenties, elles ont été subies et non gérées par anticipation (sauf exception, comme dans le secteur laitier par exemple).

Il nous faut donc collectivement, dans une approche partagée privé-public (entreprises et pouvoirs publics), tenter de nouveau une anticipation pour accompagner l'évolution des modèles économiques des différentes filières agroalimentaires bretonnes. Car un certain nombre d'observateurs et d'acteurs restent convaincus que nos potentiels de rebond sont nombreux à condition de les organiser.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agira donc en complément des nombreux travaux d'étude et audits déjà réalisés (France Agri Mer, interprofessions, Observatoire économiques des Iaa de Bretagne.....) de réaliser dans un délai donné, des études-actions, visant à proposer sur les principales filières bretonnes les plus menacées ou les plus importantes (volaille de chair et œufs, porc, charcuterie, produits laitiers, légumes d'industrie, produits de la mer...), une feuille de route stratégique à 5 ans.

Il s'agira ainsi, en associant producteurs et transformateurs (lien amont-aval), entreprises (voire consortium d'industriels), interprofessions, et pouvoirs publics, via un Cabinet ou Bureau d'étude, choisi par AAP, de proposer une feuille de route stratégique pour une filière donnée sur le territoire régional. Le résultat attendu sera moins un rapport, que la communication forte autour d'une stratégie prospective partagée.

L'objectif doit être la construction de stratégies filières partagées. Les études évoquées ici ne sont pas une fin en soi mais un moyen, parmi d'autres, pour concourir à l'élaboration de ces stratégies. Cette action doit s'inscrire dans la durée, même si l'on peut imaginer des filières à traiter de façon plus urgente que d'autres.

PILOTE

Bretagne Développement Innovation

COMITE ASSOCIE

Comité stratégique régional de la filière alimentaire (CSRFA)

Action 8.2 : S'appuyer sur l'observatoire économique et social des filières agricoles et agroalimentaires comme une base d'échange pour l'ensemble des acteurs

ENJEUX ET OBJECTIFS

En Bretagne, l'industrie alimentaire représente plus du tiers de l'activité industrielle régionale et constitue avec les autres maillons de la filière qui lui sont liés (agriculture, équipementiers, services...) un des piliers essentiels de l'économie régionale.

A l'heure où une nouvelle dynamique pour les filières agricoles et agroalimentaires doit s'enclencher, où les marchés des entreprises sont de plus en plus concurrencés, où certaines entreprises sont en difficultés, la connaissance partagée du contexte, des enjeux, des opérateurs économiques, des résultats économiques et sociaux des filières agricoles et agroalimentaires apparaît plus que jamais nécessaire pour éclairer les décideurs économiques, sociaux et politiques.

L'Observatoire économique et social des filières agricoles et agroalimentaires de Bretagne a été créé en 1986, dans le cadre d'un CPER. Lors de son dixième anniversaire en 1996, il avait été relancé en confiant son animation technique au service économie de la CRAB, sous l'autorité d'un Comité d'Orientation.

Après différentes discussions entre partenaires de l'Observatoire, et notamment CRAB, ABEA, CCI, Etat et Région, pouvoirs publics financeurs, et BDI, il a été convenu que l'Observatoire continue à être animé par la CRAB.

Les discussions de construction du P3AB ont confirmé l'intérêt de l'Observatoire économique et social des filières agricoles et agroalimentaires comme outil de veille et d'anticipation, collectif, au service des filières agricoles et agroalimentaires de la région.

Le P3AB proposant la création et la mise en d'œuvre d'une instance de dialogue social spécifique aux IAA (action 7.2), instance qui elle-même aura besoin pour alimenter ses travaux de suivi d'un certain nombre d'indicateurs, de travaux d'expertise spécifique, les acteurs des filières agri-agro régionales ont acté l'élargissement du périmètre des travaux de l'Observatoire à l'observation sur le champ social (emploi, formation, compétences...).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Créer et animer un lieu d'échanges stratégiques sur les questions économiques et sociales des filières agricoles et agroalimentaires : l'objectif est pour les parties prenantes, à fréquence régulière, de pouvoir faire le point sur la situation, anticiper des mutations, partager des visions prospectives, voire, partager des ambitions collectives. Pour atteindre cet objectif, deux sous-objectifs pour l'Observatoire économique et social des filières agricoles et agroalimentaires de Bretagne:

1) Disposer d'une base solide de connaissance commune par l'alimentation d'un centre de ressources pour produire et diffuser des éléments de connaissance (à travers le suivi d'indicateurs, de veille stratégique sur le plan économique et social, la réalisation d'études, le

recours à la prospective...) de façon organisée, systématique et reconnue par les différentes parties prenantes de l'écosystème des filières agricoles et agroalimentaires bretonnes.

2) Animer des réflexions collectives. Pour permettre et anticiper les mutations voulues ou non par les acteurs, pour permettre les évolutions de structuration des filières...il est important de partager des constats, des enjeux et, pour ceux qui le souhaitent, de réfléchir ensemble à des scénarios possibles d'avenir. La réalisation d'études, notamment prospectives, comme outil collaboratif de réflexion peut permettre d'atteindre cet objectif. A l'issue, les parties prenantes peuvent, si elles le souhaitent, s'appropriier le travail pour alimenter leurs propres réflexions et/ou co-construire des stratégies collectives.

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre d'indicateurs suivis
- Nombre de publications réalisées
- Tenue des réunions du Comité d'Orientation
- Nombre d'actions opérationnelles concernant les filières agricoles et agroalimentaires que ce dispositif aura fait émerger.

PILOTE

Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

AVRIL 2015

Action 8.3 : Promouvoir les filières et produits alimentaires bretons

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'enjeu d'image et de communication est un enjeu majeur pour les filières alimentaires. Ce n'est pas seulement un enjeu sociétal, mais surtout un enjeu économique, car de l'image positive associée ou non au produit alimentaire, découle une valeur économique, une « propension » à payer du consommateur. Ainsi le CREDOC, lors du Comité prospective de Valorial en mars 2015 constatait : une alimentation perçue par les consommateurs comme un risque important pour la santé (comme les accidents de la route !), une alimentation qui ne représente plus que 13% des dépenses globales des ménages (et moins de 10% pour les plus jeunes), peu de marques alimentaires qui portent des valeurs fortes comme l'e-pad ou Adidas auprès des jeunes générations, futurs adultes consommateurs....

L'enjeu d'image des filières alimentaires a été longtemps négligé, et notamment dans notre région, et notamment lors du développement quantitatif des productions agricoles et agroalimentaires entre 1970 et 1990. Ainsi, dans ces années peu de marques ou de signes officiels de qualité ont été créés, même si certains existaient avant (conserves, biscuiterie, légumes...).

C'est un travail de long terme, mais nécessaire et incontournable à la survie économique du secteur alimentaire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Beaucoup d'actions peuvent concourir à améliorer l'image de nos filières et produits alimentaires, et conduites souvent par de multiples acteurs. Nous pouvons ainsi citer, sans être exhaustif :

- les salons Grand public consacrés à l'agriculture et l'alimentation : Salon de l'agriculture en France, Foire Exposition régionales (Rennes, Quimper...), salons gastronomiques régionaux (St Malo, Le Rheu...),
- les salons professionnels en France (Sial, Sirha, Prorestel, Space....) et à l'étranger (Sial Shanghai, Canada...., Gulfood Dubaï, Anuga Cologne....),
- les efforts de communication et de marque des entreprises agroalimentaires (TV, presse, GMS....), et qui peuvent être portées par un programme collectif comme « Mieux vendre »,
- les sites internet multiples : «Goutez à la Bretagne », d'entreprises (e-commerce), et les revues spécialisées (« Bretons en cuisine »....).
- les plateformes d'usage culinaire et notamment le Cercle culinaire contemporain à Rennes, Ialys à Quimper....
- les associations professionnelles qui font de la promotion des produits bretons : « Produit en Bretagne », COCEB et comité d'expansion alimentaire, Fédération des filières qualité en Bretagne, Comité régional des cidres, CERAFEL.....

PILOTE :

BDI qui coordonne une mission régionale pour l'attractivité territoriale
Avec tous les partenaires : Chambres consulaires et Coceb, Bretagne Commerce International, ABEA, Bienvenue à la Ferme, FFQB, CRT.....